



Bulletin Officiel

N° 3618

Jeudi 10 Juin 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME & LE PLACEMENT GARANTI SUR
LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CARTHAGE CEMENT» 2

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF -

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU
MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS
MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL
AUTOMOBILES 3-20

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

UNION DE FACTORING – UNIFACTOR - 21

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX - AGO et AGE 22

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE - AGO et AGE 23

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER - 24

REDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER - 24

PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX AGE 25

TUNISIE LAIT AGO 26

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- STAR - AGO 27-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS
ELECTRIQUES – SIAME -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
LE GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME & LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CARTHAGE CEMENT»

1. Il est porté à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que l'Offre Publique (Offre à Prix Ferme et Placement Garanti) portant sur **67 706 267** actions nouvelles de la société «Carthage Cement» ouverte du lundi 24 mai au mercredi 02 juin 2010, a été clôturée.
2. A partir du jeudi 10 juin 2010, les 71 680 060 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société « Carthage Cement» et les 71 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **142 680 060** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars.
Toutefois, le démarrage des négociations sur les actions de la société « Carthage Cement» sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti est comme suit:

Intermédiaire	Nombre de demandes	Quantité demandée	Nombre de demandes retenues	Quantité retenue	Quantité attribuée et souscrite
TSI	1 123	12 721 002	1 100	12 093 758	641 414
ATTIJARI INT	370	3 780 274	369	3 630 274	987 100
FINA CORP	349	20 650 588	345	20 288 588	995 471
MAXULA BOURSE	1 451	9 531 412	1 449	9 531 102	693 862
CCF	804	19 813 739	797	19 071 139	694 032
TUN VALEURS	4 223	54 064 647	4 194	53 304 018	3 839 100
SOFIGES	1 825	1 912 334	1 816	1 855 744	273 670
SICOFI	336	310 841	331	301 764	45 870
CGI	239	1 356 644	238	1 341 644	69 347
UBCI FINANCE	306	7 860 522	282	7 254 522	355 258
AMEN INVEST	1 385	7 521 547	1 380	7 512 799	1 067 706
UFI	584	933 430	580	932 930	239 206
AFC	601	6 701 034	596	6 477 384	497 105
SBT	86	1 194 318	83	1 182 318	39 672
FPG	633	15 272 220	601	14 423 650	1 030 168
MAC SA	3 681	98 825 856	3 641	96 317 253	50 145 890
INI	88	659 401	88	659 401	30 122
CGF	1 178	6 082 130	1 160	5 708 424	467 957
BEST INVEST	734	2 593 572	725	2 592 222	160 905
AXIS	725	6 906 089	703	6 711 258	888 055
SCIF	667	4 538 925	661	4 433 025	252 009
SIFIB BH	506	9 385 904	502	9 371 703	397 307
BNA CAPITAUX	2 544	36 472 980	2 522	34 858 909	3 895 041
Total	24 438	329 089 409	24 163	319 853 829	67 706 267

Par ailleurs, MAC SA informe que les 3 293 733 actions émises dans le cadre du placement privé ont été totalement souscrites par 20 demandeurs.

AVIS DES SOCIETES (suite)

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société ENNAKL Automobiles.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE TUNIS

Le Conseil d'Administration de la Bourse a donné, en date du 29 avril 2010, son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- 1- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- 2- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- 3- Justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

La Bourse de Casablanca a émis en date du 10 juin 2010 un avis d'approbation sur l'opération.

¹ Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Dans le cadre du prospectus, la société ENNAKL Automobiles a pris les engagements suivants :

- Réserver lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, deux sièges à son Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Opération, dont un poste d'administrateur représentant les investisseurs tunisiens et un poste d'administrateur représentant les investisseurs marocains.
- Le ou les représentants seront désignés par les détenteurs d'actions ENNAKL Automobiles acquises dans le cadre de l'Opération au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de la société filiale CAR GROS, étant donnée l'importance de cette filiale au sein du groupe ENNAKL.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

ENGAGEMENTS DE L'INITIATEUR DE L'OFFRE

La société Princesse Holding, actionnaire détenant actuellement 99,99% du capital de la société ENNAKL Automobiles et initiatrice de la présente Offre s'est engagée à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation dans le public en sus de ce qui est susceptible d'être cédé précédemment, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ceci pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'introduction.
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société ENNAKL Automobiles mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE LA COTATION DE LA SOCIETE ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

Dans le cadre de la cotation de la société ENNAKL sur la bourse de Casablanca, le Président du Conseil d'administration, a pris les engagements suivants :

- assurer dans les mêmes conditions, aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Casablanca, la même information que celle donnée aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Tunis ;
- respecter, en matière d'information financière, les règles édictées par le Conseil du Marché Financier et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières les plus favorables aux investisseurs ;
- diffuser dans le public, dans le cadre de l'information périodique des investisseurs, les états financiers élaborés selon le référentiel IAS / IFRS ;
- proposer sur le marché financier marocain toute opération financière initiée par la société ENNAKL sur tout autre marché financier et ce dans les conditions édictées par le CMF ou le CDVM les plus favorables aux investisseurs ;
- désigner un correspondant établi au Maroc, habilité à recevoir toutes correspondances de la part du CDVM. Ledit correspondant doit transmettre au CDVM tous documents et informations prévus par les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne ou répondant à toute demande d'information formulée par le CDVM. Toutes correspondances du CDVM notifiée à ce correspondant est réputée avoir été valablement faite à la société ENNAKL ;

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

- inscrire dans les statuts de la société ENNAKL, une stipulation expresse relative à la mise à la disposition des actionnaires marocains, au siège de la Bourse de Casablanca, toute la documentation requise pour la tenue des assemblées générales et devant être mise normalement à leur disposition au siège social de ENNAKL ;
- se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables au marché financier marocain.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale	ENNAKL Automobiles S.A.
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Z.I Charguia II BP 129 -1080 - Tunis
Téléphone	00.216.70.83.66.44
Fax	00.216.70.83.65.56
Adresse électronique	contact@ennakl.com
Site web	www.ennakl.com
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	06/02/1965
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le commerce du matériel de transport et de tout ce qui se rapporte à ce domaine. ▪ Son objet pourra s'étendre à la représentation, le commerce et la réparation des automobiles, camions, tracteurs, matériels de motoculture, etc. ▪ Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apports, fusion, ou par tout autre moyen, à toutes entreprises connexes en quelque lieu que s'exerce l'action de son entreprise. ▪ La société peut également : <ul style="list-style-type: none"> ✓ prendre des participations directes ou indirectes à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. ✓ et généralement entreprendre toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, immobilières ou financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.
Registre du Commerce	La société est immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B117641996.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Capital social	30 000 000 ² DT réparti en 30 000 000 actions nominatives de 1 ³ DT entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tribunal de Première Instance de Tunis.
Régime fiscal applicable	Droit commun.
Matricule fiscal	1949/C/A/M/000
Lieu de consultation des documents	Siège social de ENNAKL Automobiles: Zone Industrielle de la Charguia II – 1080 Tunis Cedex Tunisie.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	<p>M. Sehir JELJELI Directeur Général Adjoint Administratif et Financier Adresse : Z.I Charguia II BP 129 – 1080 – Tunis Téléphone : 00.216.71.83.65.70 Fax : 00.216.71.94.28.30</p>

2-Augmentation du capital social de 18 000 000 DT à 30 000 000 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

³ Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'Opération

2-1-1 Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition de son Président Directeur Général, le Conseil d'Administration de la société ENNAK Automobiles tenu en date du 23 février 2010, a approuvé le principe d'introduction des actions de la société ENNAKL Automobiles au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} avril 2010 a fixé à 40% le pourcentage du capital social de la société ENNAKL Automobiles à céder au public, représentant 12 000 000 d'actions et ce, au prix de 10,700 DT l'action.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le même jour, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration relative au principe d'ouverture du capital social de la société ENNAK Automobiles à hauteur de 40% en vue de l'introduction de ses actions en Bourse.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 05 mai 2010, a décidé de procéder à la double cotation de 40% des actions composant le capital social de la société ENNAKL qui seront cédées au public, sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur la Bourse de Casablanca et ce, dans les proportions suivantes :

- 30% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées au public sur la place tunisienne et cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- 10% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées sur la place marocaine et cotées sur la Bourse de Casablanca.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mai 2010, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 05 mai 2010, selon les conditions et modalités définitives fixées par celui-ci.

2-1-2 Objectifs de l'Opération

L'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles s'inscrit dans la continuité du processus de développement et de modernisation entrepris par la Société depuis sa privatisation en 2006.

Ainsi, les objectifs de la société ENNAKL Automobiles, à travers la présente opération d'introduction en Bourse sont les suivants :

- institutionnaliser la Société et son capital en ouvrant l'actionariat au grand public et aux investisseurs institutionnels ;
- poursuivre et renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit la Société en se soumettant à la cotation du marché ;
- faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- bénéficier des avantages fiscaux offerts aux sociétés introduisant en Bourse une portion supérieure ou égale à 30,0% de leur capital par appel public à l'épargne.
- Participer au rapprochement des places boursières de Tunis et de Casablanca et par la suite au développement de la coopération et des échanges financiers entre la Tunisie et le Maroc.

2-2 Actions offertes dans le cadre de l'opération

L'introduction des actions ENNAKL Automobiles au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et au Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera par la diffusion de 12 000 000 d'actions de valeur nominale 1 DT, réparties comme suit :

- **9 000 000 d'actions** représentant 75% du total des actions offertes dans le cadre de cette Opération, seront placées auprès du public sur la place de Tunis et ce, au moyen :

- d'une **Offre à Prix Ferme** de 4 600 000 actions représentant 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- d'un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 4 400 000 actions représentant 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 48,9% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation, Tunisie Valeurs, MAC SA et FINACorp, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé auprès du public et aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

- **3 000 000 d'actions** représentant 25% du total des actions offertes dans le cadre de cette opération, seront placées sur la place de Casablanca et ce, au moyen d'une **Offre à Prix Ferme**.

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions ENNAKL Automobiles à hauteur de 33% du capital de la société.

2-2-1 Initiateur de l'Offre

Les 12 000 000 actions offertes dans le cadre de la présente introduction en Bourse seront cédées par la société Princesse Holding, actionnaire détenant 99,99% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Actionnaires	Avant Opération		Actions à céder		Après Opération	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Sté Princesse Holding	29 999 820 ⁴	99,99% ⁴	12 000 000	40,00%	17 999 820	59,99%
M. Mohamed Sakher EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Société Méditerranéenne d'Equipement	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
M. Moncef EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Naima EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mlle Holya EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Aida BEN YOUSSEF	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	0	0,00%	0	0,00%	9 000 000	30,00%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	0	0,00%	0	0,00%	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100,00%	12 000 000	40,00%	30 000 000	100,00%

2-2-2 Répartition du capital et des droits de vote

Avant l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	99,99%	29 999 820	29 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Société Méditerranéenne d'Equipement	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public	0,00%	0	0
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

Après l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	59,99%	17 999 820	17 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Sté SME	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	30,00%	9 000 000	9 000 000
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	10,00%	3 000 000	3 000 000
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

4- Selon le rapport de due diligence juridique : 6 578 950 actions de nominal 1 DT représentant 21,92% du capital social et des droits de vote de la société ENNAKL Automobiles sont nanties en contre partie de prêts qui ne concernent pas la société ENNAKL Automobiles. Dans la mesure où l'ouverture du capital de la société ENNAKL Automobiles porte sur 40% du capital social, le nantissement de 21,92% de ce capital ne peut pas constituer un obstacle à la réalisation de l'opération compte tenu du fait que 78,08% du capital social restent librement cessibles et ne sont grevés d'aucun nantissement ou charge.

2-2-3 Libellés des actions, secteur d'activité et code

Place de cotation	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis	Bourse de Casablanca
Libellé	ENNAKL	ENNAKL
Marché	Marché Principal	Premier Compartiment
Secteur d'activité	Services aux consommateurs	Distributeurs
Procédure de 1 ^{ère} cotation	Offre à Prix Ferme	Offre à Prix Ferme
Code ISIN	TN0007410012	-
Code mnémonique	NAKL	NAKL

2-3 Prix de l'offre

Pour la présente Opération, sur la place de Tunis, le prix de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti, a été fixé à 10,700 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Pour la présente Opération, sur la place de Casablanca, le Prix de l'Offre à Prix Ferme, hors frais, commissions, courtages et taxes, correspond à l'équivalent en dirhams marocains de 10,700 dinars.

2-4 Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la société ENNAKL Automobiles. Les actions objet de la présente opération sont librement négociables sur une même place boursière. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'un arbitrage ou d'un transfert d'une place boursière à une autre.

2-5 Date de jouissance

Les actions à céder dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir 1^{er} janvier 2010.

2-6 Caractéristiques de l'Offre sur la Place de Tunis

2-6-1 Modalités de paiement du prix

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les institutionnels désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de l'ordre.

2-6-2 Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis

L'Offre à Prix Ferme des actions ENNAKL Automobiles est ouverte du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Toutefois, l'Offre à Prix Ferme peut être clôturée par anticipation avec préavis.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du troisième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre l'intermédiaire en Bourse introducteur et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société ENNAKL Automobiles publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

Le Placement Garanti : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 23 juin 2010, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs institutionnels, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 2 juillet 2010 inclus.

2-6-3 Etablissements domiciliaires

Offre à Prix Ferme

Tous les collecteurs d'ordres habilités pourront recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Placement Garanti

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir sans frais, les ordres d'achat des actions ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

2-6-4 Modalités et délivrance des titres

I- Offre à Prix Ferme

a- Répartition de l'offre

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'élève à 4 600 000 actions, soit 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles. Ces actions représentent 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sont réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Offre sur la Place de Tunis	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques tunisiennes et étrangères désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 999 actions.	1 432 787	4,8%	15,9%	31,1%
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au minimum 1 000 actions et au maximum 14 999 actions.	1 508 197	5,0%	16,8%	32,8%
Catégorie C	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 150 000 actions.	904 918	3,0%	10,1%	19,7%
Catégorie D	Ordres réservés aux SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.	754 098	2,5%	8,4%	16,4%
Total		4 600 000	15,3%	51,1%	100,0%

Catégorie A

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 432 787 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques tunisiennes et étrangères.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 999 actions.

Catégorie B

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 508 197 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 1 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 14 999 actions.

Catégorie C

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 904 918.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie C est de 15 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé un donneur d'ordre de la catégorie C est de 150 000 actions.

Catégorie D

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 754 098.

Cette catégorie d'offre est réservée aux SICAV tunisiennes et FCP tunisiens.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 150 000 actions.

Les SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens sont tenus de respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garanti par un seul émetteur.

b- Identification des donneurs d'ordre

Les collecteurs d'ordres doivent s'assurer de l'appartenance du donneur d'ordre à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent disposer d'une copie des documents indiqués ci-après, qui attestent de l'identité du donneur d'ordre et de son appartenance à la catégorie concernée.

Catégorie A

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.

Catégorie B

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie C

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie D

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
SICAV tunisiennes et FCP tunisiens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de la décision d'agrément ▪ Identité du gestionnaire ▪ Pièce justifiant le montant de l'actif net ayant servi à l'ordre d'achat

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé par le collecteur d'ordres pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

c- Conditions d'émission des ordres d'achat**Modalités d'émission des ordres d'achat**

Les modalités d'émission des ordres d'achat se présentent comme suit :

- Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordre. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

- Tous les ordres d'achat se font au comptant et doivent être exprimés en nombre de titres.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 50 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 150 000 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

- L'émission d'ordre d'achat se fera à l'aide d'ordres disponibles auprès des collecteurs d'ordres. Une copie de l'ordre d'achat doit être remise au donneur d'ordre ;
- Les ordres d'achat doivent être signés par le donneur d'ordre ou son mandataire et validés par le collecteur d'ordres ;
- Les collecteurs d'ordres doivent disposer, préalablement à l'acceptation d'un ordre d'achat, de toutes les informations leur permettant d'avoir une connaissance suffisante du donneur d'ordre, et particulièrement de son profil de risque et de sa capacité financière.

- Les ordres d'achat sont irrévocables après la clôture de l'Offre à Prix Ferme.

Emission d'ordres d'achat pour compte de tiers

Les émissions d'ordres d'achat pour compte de tiers sont strictement interdites, sauf dans les cas suivants :

- Les émissions d'ordres d'achat pour le compte d'enfants mineurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père ou la mère ou le tuteur légal de l'enfant mineur. Les collecteurs d'ordres sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir un extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur et ce, lors de l'ouverture de compte, ou lors de l'émission d'ordre d'achat pour le compte du mineur en question, le cas échéant. Dans ce cas, les mouvements sont portés sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ;
- Les émissions d'ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes sont limitées à un maximum de trois (3) ordres d'achat. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Les émissions d'ordres d'achat dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille sont limitées à un ordre d'achat pour le compte d'un même client.

Emission d'ordres d'achat multiples

Un donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte, les émissions d'ordres d'achat multiples sont interdites, ainsi :

- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte auprès d'un seul collecteur d'ordres ;
- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte de chaque enfant mineur à charge.
- dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte d'un même client dont il gère le portefeuille.

En cas de dépôt de plusieurs ordres d'achat auprès de différents collecteurs d'ordres, seul le premier, par le temps sera accepté.

En cas d'ordres d'achat multiples chez un même collecteur d'ordres, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout collecteur d'ordres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. Il doit veiller à l'obtention des pièces justifiant l'identité et l'appartenance des donneurs d'ordres à la catégorie concernée d'une part, et à la conformité des ordres d'achat aux exigences relatives à chaque catégorie, d'autre part.

d- Modes de satisfaction

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Catégorie A

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 432 787 actions.

Le mode d'allocation relatif aux ordres d'achat de la catégorie A est égalitaire par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les rompus seront alloués par une action par donnet d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Catégorie B

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 508 197 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie C

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 904 918 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie D

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 754 098 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata de demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

e- Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- si le nombre de titres demandés à la catégorie A est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie B est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie C est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie D est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

f- Collecteurs d'ordres

Tous les intermédiaires en Bourse ainsi que tous les réseaux bancaires sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Cependant, il est à signaler que les réseaux bancaires de Attijari bank et ATB ont été associés activement à l'Opération en vertu d'un accord conclu avec l'Emetteur.

g- Transmission quotidienne des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse transmettent quotidiennement à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis un état des ordres d'achats collectés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme établi par catégories, selon la procédure qui sera fixée par la Bourse et publiée sur son bulletin officiel.

h- Centralisation des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres d'achat reçus directement de leur clients et des autres collecteurs d'ordres, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

i- Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, de représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La commission procédera au dépouillement des états affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

II- Placement Garanti**a- Répartition et conditions d'émission des ordres d'achat**

Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti est de 4 400 000 actions, représentant 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération, 48,9% du total des actions offertes sur la place de Tunis et 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

Dans le cadre du Placement Garanti, les actions offertes seront destinées à des investisseurs institutionnels tunisiens et étrangers, tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis autres que les OPCVM tunisiens (FCP et SICAV).

Les actions offertes dans le cadre du Placement Garanti sont réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Opération
Investisseurs Institutionnels étrangers	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis, désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions	3 000 000	10,0%	68,2%
Investisseurs Institutionnels tunisiens	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions, autres que les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes.	1 400 000	4,7%	31,8%
Total		4 400 000	14,7%	100,0%

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordres membres du syndicat de placement. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'ordre d'achat, dans le cadre du Placement Garanti doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital de la société ENNAKL Automobiles, soit 1 500 000 actions.

b- Syndicat de placement**Investisseurs institutionnels étrangers**

	Dénomination	Adresse
Chef de file	Attijari Intermédiation	Résidence Omar –Bloc A – 2 ^{ème} étage –Montplaisir ENNASIM 1073 Tunis
Membres du syndicat de placement	Tunisie Valeurs	Immeuble Intégra Centre Urbain Nord Tunis Mahragène
	MAC SA	Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis-
	FINACORP	Rue Lac Loch Ness- Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Investisseurs institutionnels tunisiens

Dans le cadre du Placement Garanti auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens, Attijari Intermédiation est le seul intermédiaire en Bourse membre du syndicat de placement, qui est habilité à collecter des ordres d'achat.

c- Transmission et Vérification des ordres d'achat**Transmission de l'état des ordres d'achat**

A l'issue de l'opération de placement, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communiquera un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Attijari Intermédiation, établissement chef de file et comporter son cachet.

Soumission et vérification de l'état des ordres d'achat

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état des ordres d'achat et établira un procès verbal à cet effet.

III- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable par la diffusion de 30,00% du capital de la société ENNAKL Automobiles dans le public, l'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de titres attribués et les demandes retenues.

IV- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé des ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

En date du 10 mai 2010, la STICODEVAM a attribué aux actions de la société ENNAKL, le code ISIN : ENNAKL (AA) :TN0007410012. Les opérations de règlement livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur.

2-6-5 Cotation des actions

La date de démarrage de la cotation des actions ENNAKL sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

2-6-6 Renseignements généraux sur les actions offertes

Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Date de jouissance	01/01/2010

Droits attachés aux actions

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Ainsi, l'article 12 des statuts de la société ENNAKL Automobiles stipule que :

« 12.1 Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

12.2 Elles donnent en outre droit à une part dans les bénéfices. »

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à l'article 288 du code des sociétés commerciales.

Régime fiscal applicable

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseil, de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est celui régissant l'imposition des plus values de cession et des revenus distribués prévus par le Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les sociétés.

2-7 Cotation sur la Bourse de Casablanca

La structure de l'offre sur la Bourse de Casablanca se présente comme suit :

Type d'ordre	I	II	III
Souscripteurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques et morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre III 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investisseurs qualifiés de droit marocain selon l'article 12-3 du dahir portant loi n°1-93-212 ; ■ Banques de droit marocain ; ■ Institutionnels de l'investissement agréés étrangers ; ■ Banques de droit étranger.
Nbre de titres	900 000	750 000	1 350 000
% de l'opération	30,0%	25,0%	45,0%

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Seuil minimum des souscriptions	Pas de seuil minimum de souscription	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 000 titres pour les personnes physiques ; ▪ Pas de seuil minimum de souscription pour les autres investisseurs du type II. 	Pas de seuil minimum de souscription
Plafond des souscriptions	300 titres	30 000 titres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 67 500 titres pour les OPCVM diversifiés, soit 5,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III; ▪ 135 000 titres pour les autres investisseurs, soit 10,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III.
Membres du syndicat de placement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG Marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Integra Bourse
Couverture des souscriptions	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	-
Modalités d'allocation	Allocation itérative	Allocation au prorata des demandes	Allocation au prorata des demandes

2-8 Procédures et places de cotation

Les actions de la société ENNAKL Automobiles seront cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et sur la Bourse de Casablanca.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis s'effectuera selon la procédure de première de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera selon la procédure de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

2-9 Marchés des titres

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celle objet de la présente offre, toutes de même catégorie de nominal 1 DT et composant la totalité du capital de la société ENNAKL Automobiles, a été présentée à la BVMT.

La Conseil d'Administration de la Bourse a donné en date du 29 avril 2010 son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement⁵.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 d'actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action et son équivalent en dirham marocain.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

2-8 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

2-9 Avantage fiscal

La réalisation de cette opération (placement de 30,00% du capital social dans le public) permettra à la société ENNAKL de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de son introduction en Bourse, et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse.

2-10 Contrat de liquidité

La société Princesse Holding, initiatrice de l'offre s'est engagée à consacrer 12 840 000 DT et 600 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour la Place de Tunis. Ce contrat aura une durée de 6 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions ENNAKL Automobiles et sera confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Attijari Intermédiation.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-701 du 10 juin 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société ENNAKL Automobiles, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

5- Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

UNION DE FACTORING -UNIFACTOR-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord -1004- Tunis

La société UNION DE FACTORING (UNIFACTOR) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 12/03/2010 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la société de **5.000.000 dinars** pour le porter de **10.000.000 dinars** à **15.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 05 dinars chacune à souscrire en numéraire.

L'assemblée a décidé de réserver l'augmentation du capital aux anciens actionnaires détenteurs de 2.000.000 actions et de redistribuer, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites entre les anciens actionnaires qui en font la demande et/ou de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions si celui-ci atteint les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi donné au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification correspondante des statuts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 28/05/2010 de réaliser l'augmentation du capital en une seule tranche de **5.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 05 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de **5.000.000 dinars** et sera porté de **10.000.000 dinars** à **15.000.000 dinars** par la création et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** de valeur nominale 05 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'opération proposée porte sur une augmentation de capital réservée aux anciens actionnaires détenteurs de 2.000.000 actions.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, au prix de **05 dinars** chacune.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1.000.000 actions nouvelles est réservée aux détenteurs des 2.000.000 actions anciennes, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, du **07/06/2010** au **21/06/2010 inclus** à raison d'**une (01) action nouvelle** pour **deux (02) actions anciennes**.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les anciens actionnaires qui en font la demande et/ou de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions si celui-ci atteint les trois quarts au moins du montant de l'augmentation.

Souscription et versement :

Les souscriptions seront reçues et les versements seront effectués sans frais au siège social de la société UNIFACTOR, Ennour Building, Centre Urbain Nord -1004- Tunis.

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés dans les comptes indisponibles réservés à l'augmentation de capital ouverts auprès de :

- la Banque Nationale Agricole succursale de Tunis, sous le numéro **03 135 1200321046286 18**
- l'Arab Tunisian Bank agence Saadi Tunis, sous le numéro **01 906 0501191000833 67**

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible seront remboursés, sans intérêt, au plus tard le 31/07/2010.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les nouvelles actions souscrites porteront jouissance à partir du **01/01/2010**.

AVIS DES SOCIETES (suite)

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
SITEX**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

La Société Industrielle des Textiles - SITEX, informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2009.
- 3) Approbation des comptes de l'exercice 2009 et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2009.
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2009.
- 6) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 7) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2010.
- 8) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2010.

2010 - AS - 655

— *** —

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
SITEX**

SA au capital de 23.063.300 Dinars
Siège social : Avenue Habib Bourguiba
- KSAR HELLAL -

La Société Industrielle des Textiles - SITEX, informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 2) Révision et mise en conformité des statuts de la Société avec la loi 2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales
- 3) Pouvoirs pour les formalités.

2010 - AS - 656

AVIS DES SOCIETES (suite)**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE**
Siège social: Avenue Mohamed V – B.P 29 -1073 Tunis.

La Société Tunisienne de Réassurance -TUNIS RE- informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en date du 16 juin 2010 à 15h30' à l'hôtel AFRICA - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009.
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2009.
- 4- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2009.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2009.
- 6- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2009.
- 7- Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les années 2010-2011-2012.
- 9- Autorisation au Conseil d'Administration de rachat et de revente des actions de Tunis Re.

2010 - AS - 657

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE

Siège social: Avenue Mohamed V – B.P 29 -1073 Tunis.

La Société Tunisienne de Réassurance -TUNIS RE- informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra en date du 16 juin 2010 à 16h30' à l'hôtel AFRICA - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des Statuts.

2010 - AS - 658

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT DES DIVIDENDES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES

-SOTUVER-

Siège Social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 08 juin 2010, les dividendes relatifs à l'exercice 2009 sont fixés à deux (2) Dinars par action, soit 20% du nominale.

Conformément aux stipulations de cette résolution, les dividendes seront payés à partir du Lundi 21 juin 2010.

2010 - AS - 659

RÉDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES

-SOTUVER-

Siège Social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) tenue le 08 Juin 2010 a décidé de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de dix (10) dinars à un (1) dinar. Cette opération prendra effet le Jeudi 8 juillet 2010.

A partir de cette date, le capital social de la Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) se composera de 12 632 500 actions de nominal 1 dinar chacune.

2010 - AS - 660

AVIS DES SOCIETES (suite)PROJET DES RESOLUTIONS**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
SITEX**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions du de la Société Industrielle des Textiles -SITEX- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la révision et la mise en conformité des statuts de la société, telles que présentées par le Conseil d'Administration, et ce, avec la loi 2009-16 du 16 mars 2009, modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales.

Les statuts révisés et mis en conformité, approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, font partie intégrante de ce procès verbal (annexe 1).

DEUXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal de la présente réunion pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

TUNISIE LAIT

Siège social : Centrale Laitière Sidi Bou Ali -4000 Sousse-

Projet des résolutions de la Société Tunisie Lait qui sera soumis pour approbation à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions conclues objet du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice 2009 soit 1 87 dinars en résultat reporté sous le compte «amortissements différés »

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'Exercice 2009.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports de gestion du groupe et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers consolidés du groupe TUNISIE LAIT arrêtés au 31 décembre 2009 dans leurs intégralités.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts de la Société Tunisie Lait, l'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire Comptes la société « CEGAUDIT », décide de pour comptes sociaux et consolidés pour les trois exercices suivants : 2010-2011-2012

Cette résolution mise au vote, est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire, pour accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-STAR-**

Siège social : Siège social : Square, Avenue de Paris 1080 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 juin 2010, la Société Tunisienne d'assurances et de Réassurances –STAR- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat 2009	33 737 674 610
Report à nouveau 2008	5 010 791 366
Total	38 748 465 976
Réserves Fonds Social	500 000 000
Reliquat	38 248 465 976

En conséquence, il sera servi un dividende de **1,800 dinars par action**. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **15 juin 2010** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Mouldi OUALHAZI en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Badreddine BARKIA,
- Monsieur Habib KARAOULI en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de monsieur Hervé MAGRO.
- Monsieur Lotfi RADHOUANE en tant qu'administrateur représentant la Société Financière d'Investissement en remplacement de monsieur Raouf AOUADI

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de messieurs Mouldi OUALHAZI, Habib KARAOULI et Lotfi RADHOUANE en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 3.600 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le cabinet « La générale d'audit et Conseil » comme deuxième commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances pour un mandat de trois ans (2010, 2011, 2012) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012 en remplacement du cabinet « Union Audit Tunisie ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE**BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2009**

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	EXERCICE 2009			EXERCICE 2008
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2009	Montant net
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>				
Logiciels	344 726	311 763	32 963	14 630
Droit au Bail	41 000	41 000		41 000
	385 726	352 763	32 963	55 630
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>				
Matériels et Mobiliers, Agencements & Installations	9 237 594	7 956 805	1 280 789	1 360 489
	9 237 594	7 956 805	1 280 789	1 360 489
<u>PLACEMENTS</u>				
Terrains et Constructions	19 668 356	2 878 278	16 790 078	17 204 527
Placements dans les entreprises avec lien de participation	59 030 942	2 880 566	56 150 375	53 117 707
Autres placements Financiers				
Actions et autres titres à revenu variable	33 525 200	1 256 493	32 268 707	20 615 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	403 547 799	740 502	402 807 297	393 747 210
Prêts au personnel	2 647 155	100 535	2 546 620	2 608 151
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	37 552 375		37 552 375	35 723 294
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 732 828		4 732 828	4 325 602
	560 704 655	7 856 374	552 848 281	527 342 125
<u>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>				
Provision pour primes non acquises	6 918 820		6 918 820	6 463 148
Provision pour Sinistres à Payer	25 854 679		25 854 679	40 203 402
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices	539 186		539 186	355 157
	33 312 685		33 312 685	47 021 707
<u>CREANCES</u>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe:				
Primes acquises et non émises	12 663 186		12 663 186	11 777 196
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	74 200 231	43 985 151	30 215 080	34 689 245
Créances nées d'opérations de réassurance	12 560 920	6 560 873	6 000 046	5 790 610
Autres créances	4 159 404	71 065	4 088 339	4 432 399
	103 583 740	50 617 089	52 966 651	56 689 450
<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u>				
Avoirs en Banques, CCP et caisses	10 319 936		10 319 936	12 875 589
Frais d'acquisition reportés	1 832 830		1 832 830	1 740 058
Comptes de régularisation Actif	15 599 608		15 599 608	15 464 651
Ecart de conversion	466 503		466 503	421 766
	28 218 877		28 218 877	30 502 064
TOTAL DES ACTIFS	735 443 278	66 783 032	668 660 246	662 971 465

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital Social	23 076 930	23 076 930
(dont incorp. Réserves à titre de 3.500.000,000)		
Reserves et primes liées au capital	136 133 662	136 133 662
Autres capitaux propres	121 930	121 930
Résultats reportés	34 094 618	5 010 791
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exer	193 427 140	164 343 313
PASSIFS		
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	2 823 328	2 430 606
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>		
Provision pour primes non acquises	42 889 403	40 365 680
Provision Mathématiques Vie	6 871 417	6 519 079
Provision pour Sinistres à Payer Vie	3 921 622	3 504 720
Provision pour Sinistres à Payer non Vie	316 729 577	320 435 032
Provision Mathématiques des Rentes	21 240 401	17 661 764
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices Vie	210 820	249 961
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices non Vie	3 634 406	2 961 337
Provision pour Egalisation	5 172	5 172
Provision pour Egalisation décès	110 000	105 000
Provision pour risques en cours	1 755 768	616 677
	397 368 587	392 424 422
<u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS</u>	12 528 553	13 591 095
<u>DES CESSIONNAIRES</u>		
<u>AUTRES DETTES</u>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 588 919	14 375 763
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 668 142	14 886 690
Autres dettes	19 969 900	50 319 450
	50 226 961	79 581 903
<u>AUTRES PASSIFS</u>		
Banques, CCP et caisses	7 553 964	7 253 327
Comptes de régularisation Passif	3 693 896	2 915 057
Ecart de conversion	537 819	431 743
	11 785 678	10 600 127
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	668 160 246	662 971 465

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES RELATIF A L'EXERCICE 2009**

(chiffres arrondis en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Réserves d'Investissement exonéré	Réserves spéciales de Réévaluation	Fonds Social	Réserves Extraordinaire es	résultats reportés	amortissement t différé	résultat de l'exercice 2009	Total
Solde au 31/12/2009 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	2 889 563	2 950 000	5 010 791	-1 804 328	33 737 675	198 080 987
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 04/06/2010						500 000		29 083 828		-33 737 675	-4 153 847
Dividendes distribués										4 153 847	4 153 847
Solde au 31/12/2009 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	3 389 563	2 950 000	34 094 619	-1 804 328	0	193 927 140

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 JUIN 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,421%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,423%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,425%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,427%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,430%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,432%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,437%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,440%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,443%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,445%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,452%	998,208
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,468%	1 024,934
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,476
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 046,642
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 099,955
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 132,129
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 095,329
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,348
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,873%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,008%	1 101,414
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,264%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,309%		1 012,583
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,881%	1 085,041

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,697	132,708		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,541	11,543		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,193	1,193		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,941	31,944		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,978	43,982		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	158,768	158,975		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	681,761	681,824		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	134,140	134,188		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,754	124,783		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,435	113,446		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	111,440	111,458		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	105,024	104,957		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 214,956	1 217,917		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 129,506	2 136,264		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,283	117,481		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	118,327	118,529		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 104,650	1 103,273		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,584	119,943		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	157,904	157,606		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,088	14,144		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 520,215	5 528,173		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 409,541	6 418,922		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,263	2,264		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,805	1,807		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,165	1,169		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,098	106,109
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,388	102,398
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,878	102,888
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,880	100,891
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,468	101,479
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	104,738	104,747
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,694	101,705
33	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,765	101,775
34	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,779	107,786
35	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,807	100,818
36	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,068	102,077
37	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,072	102,081
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,977	101,987
39	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,069	104,079
40	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,020	104,030
41	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	101,066	101,073
42	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,989	100,998
43	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,190	102,201
44	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,291	100,301
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-		102,837	104,282	104,291
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,688	105,697
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,578	100,588
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,453	102,464
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	102,662	102,670
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,211	100,219

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,348	10,349
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	101,829	101,840
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,229	100,239
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	104,214	99,949
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,082	76,167
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	154,925	154,828
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 520,847	1 520,911
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	108,771	108,836
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	118,842	118,887
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	102,948	103,062
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,811	15,811
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	278,186	278,351
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,840	52,987
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 206,257	2 209,325
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,405	78,277
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,034	57,967
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	102,243	102,295
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	111,025	111,068
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	108,849	109,025
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,884	11,885
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,965	12,969
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,014	17,030
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,633	17,660
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	11,800	11,797
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	128,149	127,892
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	19,802	19,790
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,914	101,814
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	105,260	105,391
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	141,028	140,976
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	130,509	130,720
81	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	124,319	124,617
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,851	10,717
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,116	123,350
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	119,220	115,947
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,242	167,612
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	149,215	149,428
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	131,341	131,515
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 540,363	9 564,906
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	161,930	162,298
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 405,674	1 408,543
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	103,467	104,805
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	104,297	104,045
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 054,686	10 839,374

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE**

Siège social: Avenue Mohamed V – B.P 29 -1073 Tunis.

La Société Tunisienne de Réassurance -TUNIS RE- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil)

TUNIS-RE					
Bilan arrêté au 31/12/2009					
(exprimé en dinars)					
RUBRIQUES	NOTES	2009			2008
		MT BRUT	AMT & PROV	MT. NET	
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	262 446	185 176	77 270	22 450
AC12 Logiciels	(I-1)	262 446	185 176	77 270	22 450
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 591 763	967 111	624 652	590 248
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 211 399	715 696	495 703	433 337
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	380 365	251 415	128 950	156 911
AC3 PLACEMENTS	(III)	117 285 435	876 601	116 408 834	112 598 825
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	2 227 463	414 427	1 813 037	1 215 065
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	414 427	365 760	382 014
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		1 447 277		1 447 277	833 051
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	64 516 212	462 174	64 054 038	65 709 226
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		11 398 301	461 284	10 937 017	11 029 055
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		52 681 000		52 681 000	54 284 676
AC334 Autres prêts		406 026	890	405 136	394 995
AC336 Autres		30 885		30 885	500
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	50 541 760		50 541 760	45 674 534
S/total		119 139 644	2 028 888	117 110 756	113 211 522
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(V)	58 269 434	0	58 269 434	53 275 597
AC510 Provision pour primes non acquises	(V-1)	30 125 353	0	30 125 353	27 145 448
AC531 Provision pour sinistres	(V-2)	28 144 081		28 144 081	26 130 149
AC6 CREANCES	(VI)	24 167 109	1 658 271	22 508 838	19 159 956
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	17 900 942	704 223	17 196 719	12 225 227
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	2 120 821	934 303	1 186 518	3 707 575
AC63 Autres créances	(VI-3)	4 145 345	19 744	4 125 601	3 227 154
AC31 Personnel		13 873		13 873	24 879
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		3 312 684		3 312 684	2 966 750
AC633 Débiteurs divers		818 789	19 744	799 045	235 525
S/total		82 436 543	1 658 271	80 778 272	72 435 553
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VII)	44 361 810	0	44 361 810	43 871 204
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VII-1)	17 785 948		17 785 948	17 716 416
AC72 Charges reportées	(VII-2)	7 658 904	0	7 658 904	6 266 894
AC721 Frais d'acquisition reportés		7 527 174		7 527 174	6 266 894
AC722 Autres charges à répartir		131 730		131 730	0
AC73 Comptes de régularisation actif	(VII-3)	14 353 453		14 353 453	15 263 190
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 602 860		1 602 860	1 456 771
AC732 Estimations d'éléments techniques		11 396 488		11 396 488	12 712 798
AC733 Autres comptes de régularisation		1 354 105		1 354 105	1 093 621
AC74 Ecart de conversion	(VII-4)	4 563 505	0	4 563 505	4 624 705
S/total		44 361 810	0	44 361 810	43 871 204
TOTAL DES ACTIFS		245 937 997	3 687 159	242 250 838	229 518 279

TUNIS-RE

Bilan arrêté au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	NOTES	2009	2008
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	48 704 891	46 400 821
CP1 Capital social	(I-1)	35 000 000	35 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	8 916 381	8 440 745
CP5 Résultats reportés	(I-3)	4 788 510	2 960 076
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		48 704 891	46 400 821
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-4)	5 041 390	5 054 145
Total capitaux propres avant affectation		53 746 280	51 454 966
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	3 462 303	3 542 735
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	1 597 264	1 616 394
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	1 865 039	1 926 342
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	116 170 656	104 237 950
PA310 Provisions pour primes non acquises		42 930 225	37 583 169
PA331 Provisions pour sinistres		72 995 091	66 642 678
PA331 Autres provisions techniques		245 340	12 103
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(V)	25 327 103	25 589 684
PA6 AUTRES DETTES	(VI)	35 263 726	36 859 695
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	11 049 626	11 546 093
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	21 806 184	23 431 228
PA63 Dettes diverses	(VI-3)	2 407 916	1 882 374
PA632 Personnel		330 525	359 236
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		208 809	209 277
PA634 Créiteurs divers		1 868 582	1 313 861
PA7 AUTRES PASSIFS	(VII)	8 280 768	7 833 249
PA71 Comptes de régularisation passif	(VII-1)	5 582 303	5 134 885
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		5 011 816	4 409 835
PA711 Estimation d'éléments techniques		134 689	306 680
PA712 Autres comptes de régularisation passif		435 798	418 370
PA72 Ecart de conversion	(VII-2)	2 698 465	2 698 363
Total passif		188 504 557	178 063 314
Total des capitaux propres & passif		242 250 838	229 518 279

TUNIS-RE

Etat de résultat technique pour l'exercice clos au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	NOTES	2009			2008
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	55 429 663	27 574 986	27 854 677	26 108 242
PRNV11 Primes	(I-1)	60 776 719	30 554 891	30 221 828	28 267 905
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 5 347 056	- 2 979 904	- 2 367 151	- 2 159 663
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT					
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES					
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	28 443 364	12 369 679	16 073 685	14 579 293
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	22 090 952	10 355 747	11 735 204	10 665 037
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	6 352 413	2 013 932	4 338 481	3 914 256
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	15 093 668	4 052 124	11 041 544	10 336 348
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	11 806 718		11 806 718	12 855 920
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	3 286 951		3 286 951	2 906 064
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		4 052 124	- 4 052 124	- 5 425 636
RTNV Résultat technique		11 892 630	11 153 183	739 447	1 192 602

TUNIS-RE

Etat de résultat pour l'exercice clos au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	NOTES	2009	2008
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		739 447	1 192 602
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	5 227 237	6 118 125
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 847 807	5 714 410
S/Total 1a		4 847 807	5 714 410
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		12 103	
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	367 327	403 715
S/Total 1		379 430	403 715
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	1 217 148	1 065 361
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	876 612	866 812
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(II-2)	340 380	176 121
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(II-3)	156	22 429
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(III)	5 371 178	5 819 317
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(IV)	4 729 655	5 962 401
Résultat provenant des activités ordinaires		5 391 059	6 102 283
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	349 669	1 048 138
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		5 041 390	5 054 145
Résultat net de l'exercice		5 041 390	5 054 145
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		5 041 390	5 054 145

TUNIS-RE

Etat de flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

	NOTES	2009	2008
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	26 859 483	26 587 997
* Versements aux cédantes	X-2	- 8 760 342	- 6 043 694
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	2 792 904	3 575 339
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 18 575 585	- 17 117 276
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	32 755 044	154 561 535
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 26 548 607	- 146 812 254
* Produits financiers reçus	X-7	2 988 339	3 780 227
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	3 716 437	1 096 799
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 7 018 262	- 3 833 785
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 004 314	- 1 086 686
Flux provenant de l'exploitation		7 205 098	14 708 201
Flux affectés à l'exploitation			
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	38 312	13 432
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 782 349	- 212 453
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	3 740 710	1 670 000
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	216 438	72 031
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 8 125 000	- 2 500 000
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 91 146	- 24 792
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement			
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 5 003 037	- 981 782
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 2 613 574	- 2 659 175
Flux provenant des activités de financements			
Flux affectés aux activités de financements		- 2 613 574	- 2 659 175
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII		
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	462 803	265 604
		462 803	265 604
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV		
Trésorerie au début de l'exercice		17 633 344	6 300 494
Trésorerie à la clôture de l'exercice		17 684 634	17 633 344

TUNIS-RE

ANNEXE 9

Etat récapitulatif des placements arrêté au 31/12/2009

(exprimé en dinars)

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	2 227 463	1 813 037	5 382 000	4 415 960
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	5 398 301	4 691 677	9 813 365	5 121 688
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPCVM	6 000 000	6 000 000	6 704 280	704 280
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 517 000	13 517 000	13 517 000	0
Prets hypothécaires				0
Autres prêts et effets assimilés	436 911	436 021	436 021	0
Dépôts auprès des cédantes	50 541 760	50 541 760	50 541 760	0
Autres dépôts	39 164 000	39 164 000	39 164 000	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total Général	117 285 435	116 163 494	125 558 426	10 241 929

TUNIS-RE**Tableau des engagements reçus et donnés arrêté au 31/12/2009**

(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	2009	2008
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	30 885	500
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	30 885	500
- DEPOT EN CAUTION AUPRES DE LA STEG	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR AU PROFIT DE MR ANOUAR NEJI (LOYER ANNEXE)	30 385	
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1- Présentation de la société

A. Création

La Société Tunisienne de Réassurance TUNIS RE, une société anonyme au capital social de 45.000.000 dinars dont le siège social, rue Borgine (ex 8006) n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

B. Objet social

TUNIS RE a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du récessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, TUNIS RE conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- l'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de récession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

C. Mission

Depuis sa création, TUNIS RE s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

D. Effectif et charges salariales

L'effectif employé par TUNIS RE au cours de l'exercice 2009 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	54
Catégorie II	16
Catégorie III	3
Catégorie IV	5
Catégorie V	1
Total	79

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 2.208.313 dinars.

E. Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) depuis 2004 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

Conformément à la convention de gestion du Fonds de Garantie des Industries Culturelles, il est ouvert dans la nomenclature des comptes de TUNIS RE un compte intitulé : Fonds de Garantie des Industries Culturelles inscrivant le solde de ses liquidités déposées auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie. Ce solde figure au bilan du 31/12/2009 pour un montant de 512.942 dinars.

2- Les faits marquants de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants :

- « AFRIVISION » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 8,500 MDINARS ;
- « COMPLEXE TEJ MARHABA » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 2MDINARS ;
- « STE Polypasturgie » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 2 MDINARS ;
- « MAURITANIA AW'S » touchant la branche Aviation, évalué à 100% à 1,976 MDINARS ;

- « SOCORFRIP » touchant la branche Incendie évalué à 5,7 MDINARS dont la part de Tunis Ré est de 1,055 MDINARS au brut et 0,527 MDINARS en net.
- « SERGAZ » touchant la branche incendie ré-estimé de 1,067 MDINARS en 2008 à 14,5 MDINARS en 2009. La part brute de Tunis Ré est de 1,245 MDINARS presque totalement rétrocedée.

3- Principes et méthodes comptables

A. Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

B. Les règles comptables

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2009 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2009 ont fait l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Toutes les opérations réalisées par TUNIS RE sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2009. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques ».
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2009 sont calculés sur la base des cours moyens du mois de décembre 2009 publiés par la Banque Centrale de Tunisie.

Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2010.

C. Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice

▪ Postes du bilan

- ✓ Actifs incorporels : sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.
- ✓ Actifs corporels d'exploitation : elles figurent au bilan du 31/12/2008 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Immobilisation	Taux d'amortissement
Matériel de transport	20%
Aménagements et installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

- ✓ Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés de :

- Placements immobiliers : terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus values latentes non comptabilisées de 4,416 mdt.

L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

- Les placements financiers se composent des :
 - Participations ;
 - Actions cotées ;
 - Emprunts obligataires ;
 - Parts d'OPCVM ;
 - Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
 - Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
 - Cautionnements ;
 - Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2009 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus values non comptabilisées de 0,704 mdt et des moins values provisionnées de 245 240 dinars au titre des actions cotées de « LES CEMENTS DE BIZERTE ».

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2009.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

✓ Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2009 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2009, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2009 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2009 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des

rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique «PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES»

✓ Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2009, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2009 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 4 563 505 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 2 698 465 dinars.

▪ **LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

✓ Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

✓ Les charges techniques

Les charges de TUNIS-RE sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

- Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :
 - Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
 - Les sinistres ;
 - Les provisions techniques ;
 - Les participations aux pertes ;
 - Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.
- La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :
 - 1ère Séquence : Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.
 - 2ème Séquence : Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.
 - 3ème Séquence : Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Direction Générale</i> <ul style="list-style-type: none"> + <i>Bureau d'Ordre Central</i> + <i>Direction des Fonds.</i> + <i>Direction Audit Interne</i> 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Développement et Production</i> <ul style="list-style-type: none"> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Etranger</i> + <i>Direction Acceptations facultatives</i> + <i>Direction Marketing et statistiques</i> 	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Département Rétrocession et Gestion Technique</i> <ul style="list-style-type: none"> + <i>Direction de Rétrocession</i> + <i>Direction de Recouvrement</i> + <i>Direction Gestion des Comptes: souscriptions conventionnelles</i> 	Comptes Comptes Comptes
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Département Support Fonctionnel</i> <ul style="list-style-type: none"> + <i>Direction du Système d'Information</i> + <i>Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens</i> + <i>Direction Financières & Comptable</i> + <i>Direction Contrôle de Gestion</i> 	Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif;
- Répartition du total des charges des Directions communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

▪ **SINISTRE CIAGI**

Par décision du conseil d'administration du 11 mai 1994, des montants réclamés par la CIAGI au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif

aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la Région du GOLF en 1991), n'ont pas fait l'objet de constitutions de provisions. En effet, eu égard aux conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres et les limites des engagements de Tunis Re, le montant déjà payé dans le cadre de l'appel des fonds par la CIAGI a été considéré dépassant le montant exigible.

Il convient de rappeler que dans ce contexte, des corrections ont été effectuées à la clôture de l'exercice 1993 pour redresser la situation comme suit :

- Sinistres déclarés : 2,570 mdt ;
 - Montant comptabilisé avant redressement 0,850 mdt ;
 - Montant payé par Tunis Re : 0,380 mdt ;
 - Montant à la charge de Tunis Re selon les conclusions de l'expert : 0,302 mdt ;
 - Montant de la reprise : 0,546 mdt ;
 - Constitution des provisions nettes à la charge de Tunis Re de 38 mdt relatif au montant payé en sus à la CIAGI ;
 - Part des rétrocessionnaires dans ces sinistres 50%.
- **Les comptes de l'état de résultat :**
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
 - Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote part des charges par nature affectée à la gestion des FONDOS DE GARANTIE de l'Etat.
 - Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif.
 - Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

▪ **Hors Bilan :**

Aucun engagement reçu ou donné au cours de l'exercice 2009.

4- Situation fiscale

A. Litige fiscal

Le litige fiscal opposant Tunis Ré à l'administration fiscale, objet d'un avis de contrôle approfondi de sa situation fiscale pour la période allant de 1998 à 2003 et qui a porté sur l'IS, la TVA, la TCL, la TFP, le FOPROLOS, la RETENUE A LA SOURCE et les ACOMPTES PROVISIONNELS, a abouti à une taxation d'office, portant essentiellement :

Sur la taxe sur la valeur ajoutée : A la date du 21 Décembre 2009, Tunis Re a reçu une notification de taxation d'office d'un montant de 433 130,368 dinars couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, et ce en matière de TVA et de TCL au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.

Le montant de cette taxation a été établi par l'administration fiscale sur la base d'une vérification préliminaire des états financiers déclarés au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Par lettre en date de 19 Janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales «Tunis Ré» s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal Administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.

Sur l'impôt sur les sociétés : le redressement du report d'impôt dégagé par Tunis Ré suite au rejet de l'exonération des revenus considérés par cette dernière comme étant provenant de l'export alors que qualifiés par l'administration fiscale comme étant des services financiers exclus de la dite exonération.

Cette taxation d'office a été contestée par Tunis Ré devant les juridictions compétentes :

En première instance, le jugement a rejeté la soumission des commissions à la TVA et a confirmé le redressement du report d'impôt.

En appel, la cour a confirmé le jugement du tribunal de première instance en matière d'IS et l'a infirmé en matière de TVA.

Tunis Ré a fait recours en cassation auprès du tribunal administratif. L'affaire n'est pas encore jugée.

Par ailleurs, au titre de ce litige, une provision de 1,2 MDINARS a été constituée.

B. Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2009, l'impôt sur les sociétés est de 349 669,230 dinars.

5- Résultats

A. Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2009 arrêté au 31/12/2009 est soldé par un excédent de 739 447 dinars représentant 2,45% des primes nettes.

B. Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôt de 5 041 390 dinars dégageant un taux de 14% de rentabilité du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2009

(Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant brut des immobilisations incorporelles au 31/12/2009 est de 262 446 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 165 400 dinars d'où une augmentation de 97 046 dinars qui représente les acquisitions de l'exercice.

Les amortissements aux 31/12/2009 relatifs à ces immobilisations totalisent 185 176 dinars contre 142 949 dinars au 31/12/2008 d'où une dotation de l'exercice de 42 227 dinars.

La valeur comptable nette de ces immobilisations incorporelles au 31/12/2009 s'élève à 77 270 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 22 450 dinars soit une augmentation de 54 820 dinars qui provient de l'acquisition de 97 046 dinars et de la dotation de 42 227 dinars.

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2009 un montant brut de 1 591 763 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 1 410 234 dinars soit une augmentation de 181 529 dinars qui correspond aux acquisitions de l'exercice.

Les amortissements au 31/12/2009 relatifs à ces immobilisations totalisent un montant de 967 111 dinars contre un montant de 819 987 dinars au 31/12/2008 d'où une dotation de l'exercice de 147 124 dinars.

La situation de ces immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUE	INSTALLATIONS & AMENAGEMENT	MATERIEL DE TRANSPORT	MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 31/12/2008	505 946	265 242	360 837	278 210	1 410 234
ACQUISITIONS	27 183	59 400	4 169	90 777	181 529
CESSIONS	-	-	-	-	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2009	533 128	324 642	365 006	368 987	1 591 763
AMORTISSEMENT AU 31/12/2008	257 092	189 905	229 390	143 599	819 987
DOTATIONS	45 604	26 264	35 316	39 939	147 124
CESSIONS & REGULARISATIONS	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENT AU 31/12/2009	302 696	216 169	264 707	183 538	967 111
VCNAU 31/12/2008	248 854	75 337	131 446	134 611	590 247
VCNAU 31/12/2009	230 432	108 473	100 299	185 449	624 652

II-1 : Installations techniques & machines :

Les installations techniques et machines totalisent au 31/12/2009 est de 1 211 399 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 1 037 394dinars soit une augmentation de 174 005 dinars détaillée comme suit :

Immobilisation	Acquisitions
Installation, agencement et aménagement	22 158
Matériel de transport	59 400
Matériel électrique et électronique	1 670
Matériel informatique	90 777
Totaux	174 005

II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Les autres installations, outillage et mobilier (Mobilier de bureau, aménagements et installations diverses) totalisent au 31/12/2009 un montant de 380 365 contre un montant de 372 840 au 31/12/2008 soit une augmentation de 7 525 provenant des acquisitions de l'exercice.

Note III- Placement :

Les placements totalisent au 31/12/2009 un montant de 117 285 435 contre un montant de 113 364 131 au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 921 305 dinars. (Voir annexe 9)

Les placements sont détaillés comme suit

LIBELLE	NOTE	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008	VARIATIONS
TERRAINS & CONSTRUCTIONS	III-1	2 227 463	1 613 237	614 226
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS	III-2	64 516 212	66 076 359	- 1 560 147
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	III-3	50 541 760	45 674 534	4 867 226
TOTAL		117 285 435	113 364 130	3 921 305

III-1 Terrains et constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2009 un montant de 2 227 463 dinars contre un montant de 1 613 237 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 614 226 dinars provenant de l'acquisition d'immeuble en cours hors exploitation.

III-1-1 Terrains et constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIONS
TERRAINS	130 000	130 000	-
CONSTRUCTIONS	650 186	650 186	-
TOTAL	780 186	780 186	-
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	414 427	398 172	16 255
TOTAL	414 427	398 172	16 255
VCN	365 760	382 014	- 16 255

III-1-2 TERRAINS & CONSTRUCTIONS HORS EXPLOITATION :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIONS
TERRAIN	600 280	600 280	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	846 997	232 771	614 226
TOTAL	1 447 277	833 051	614 226

III-2 Autres placements financiers :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2009 un montant de 64 516 212 dinars contre un montant de 66 076 359 dinars au 31/12/2008 soit une diminution de 1 560 147 dinars.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Libellé	Note	Coût d'acquisition	Provision	Provision d'exigibilité
Actions et autres titres à revenus variables	(1)	11 398 301	461 284	245 240
Obligations et autres titres à revenus fixes		52 681 000		
Prêts au personnel		406 026	890	
Autres		30 885		
TOTAL		64 516 212	462 174	245 240

- (1) Les actions et autres titres à revenus variables totalisent à la date de clôture de l'exercice 2009 11 398 301 DT et se détaillent comme suit :

Actions et autres titres à revenus variables

Désignation	Note	Montant au 31/12/2009	Provision au 31/12/2009
Actions cotées		2 662 184	
Fonds gérés par SICAR			
Fonds communs des placements		6 000 000	
SICAV obligataires			
Titres : valeurs tunisiennes	(A)	632 500	50 000
Titres : valeurs étrangères		1 400 667	
Participation via SICAR INVEST	(B)	702 950	411 284
TOTAL		11 398 301	461 284

- (A) Les titres « valeurs tunisiennes » totalisent à la date de clôture de l'exercice 2009 un montant de 632 500 dinars et se détaillent comme suit :

Titre	Nombre	Coût d'acquisition	Provision au 31/12/2009
COTUNACE	6 000	475 000	
SDA	15	7 500	
SGFC	500	50 000	50 000
BTS	10 000	100 000	
TOTAL		632 500	50 000

(B) Au titre des participations via SICAR INVEST, des provisions ont été constituées sur l'exercice 2009 pour couvrir le risque de défaillance des débiteurs de ces participations.

Ces provisions totalisent 411 284 dinars sur un montant de participation de 702 950 dinars. Dans le calcul des ces provisions, il a été tenu compte de la garantie du Fonds National de Garantie.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2009 un montant de 50 541 760 dinars contre un montant de 45 674 534 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 4 867 226 dinars.

Ces créances sont constituées :

- Par nature :

Provisions pour Primes Non Acquises	15 669 361
Provisions pour sinistres à payer	34 828 446
Autres	43 953

- Par monnaie :

TND	36 144 634
Autres monnaies	14 397 126

Note V- Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2009 un montant de 58 269 434 dinars contre un montant de 53 275 597 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 4 993 837 dinars détaillée comme suit :

Provisions	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Provisions pour Primes Non Acquises	30 125 353	27 145 448	2 979 905
Provisions pour sinistres à payer	28 144 081	26 130 149	2 013 932
Totaux	58 269 434	53 275 597	4 993 837

Note VI- Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2009 un montant de 22 508 838 dinars contre un montant de 19 159 956 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 348 882 dinars. Ces créances sont détaillées comme suit :

Rubrique	Note	VCN au 31/12/09	VCN au 31/12/08
Créances sur les récessionnaires		1 186 518	3 707 575
Avances sur récessions : soldes débiteurs			
Sous total 1	VI-2	1 186 518	3 707 575

Créances sur les cédantes		16 210 386	11 160 349
Avances sur acceptations : soldes débiteurs		986 333	1 064 878
Sous total 2	VI-1	17 196 719	12 225 227
Autres créances	VI-3	4 125 601	3 227 154
Sous total 3		4 125 601	3 227 154
Totaux		22 508 838	19 159 956

VI-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

Les créances nées des opérations d'acceptation totalisent au 31/12/2009 un montant de 17 196 719 contre un montant de 12 225 227 au 31/12/2008 soit une augmentation de 4 971 492 Ces créances sont détaillées comme suit :

Créances sur les cédantes	16 914 609
Tunisie	10 236 286
Etranger	6 678 323

Avances sur acceptations : soldes débiteurs	986 333
Tunisie	1 300 545
Etranger	(314 212)

La provision pour créances douteuses nées des opérations d'acceptation s'élève à 704 223 détaillée comme suit :

Créances Tunisiennes	193 610
Créances Etrangères	510 613
Total	704 223

VI-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Les créances nées des opérations de rétrocession totalisent au 31/12/2009 un montant net de 1 186 518 contre un montant de 3 707 575 au 31/12/2008 soit une diminution de 2 521 057. Les créances brutes sont détaillées comme suit :

Libellé	Montant
Tunisie	38 028
Etranger	2 082 793
Total	2 120 821

La provision pour créances douteuses (créances étrangères) est de 934 303.

VI-3 Autres créances :

Les autres créances totalisent au 31/12/2009 un montant de 4 125 601 contre un montant de 3 227 154 au 31/12/2008 soit une augmentation de 898 447. Ces autres créances sont détaillées comme suit :

Personnel	13 873
Etat, impôts et taxes, organismes de sécurité sociale & CP	3 312 684
Débiteurs divers	799 045
Total	4 125 601

Note VII- Autres éléments d'actifs :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2009 un montant de 44 361 810 contre un montant de 43 871 204 au 31/12/2008 soit une augmentation de 490 606. Les autres éléments d'actif sont détaillés comme suit :

VII-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Les avoirs en banques totalisent au 31/12/2009 un montant de 17 785 948 contre un montant de 17 716 416 au 31/12/2008 soit une augmentation de 69 532.

Le détail de ces avoirs se présente comme suit :

Dépôts en dinars	789 978
Dépôts en devises	16 995 970
Total	17 785 948

VII-2 Charges reportées :

Les charges reportées totalisent au 31/12/2009 un montant de 7 658 904 contre un montant de 6 266 894 au 31/12/2008 soit une augmentation de 1 392 010. Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux provisions pour primes non acquises.

VII-3 Comptes de régularisation actif :

Les comptes de régularisation actif totalisent au 31/12/2009 un montant de 14 353 453 contre un montant de 15 263 189 au 31/12/2008 soit une diminution de 909 736. Le détail de ces comptes se présente comme suit :

Intérêts acquis & non échus sur placements	1 602 860
Estimations des éléments techniques	11 396 488
Autres comptes de régularisation	1 354 105
Total	14 353 453

Les autres comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

Produits à recevoir	1 346 393
Charges constatées d'avance	7 712
Total	1 354 105

VII-4 Ecart de conversion :

Les écarts de conversion totalisent au 31/12/2009 un montant de 4 563 505 contre un montant de 4 624 705 au 31/12/2008 soit une diminution de 61 200. Le détail de ces écarts se présente comme suit :

Libellé	2009	2008	Ecart
Avance acceptations	70 779	72 239	-1 460
Avance rétrocessions	948	1 125	-177
Solde à reporter acceptations	4 330 224	4 392 975	-62 751
Solde à reporter rétrocessions	161 125	158 181	2 944
Dépôts espèces	429	185	244
Totaux	4 563 505	4 624 705	61 200

Le total des actifs arrêté au 31/12/2009 est de 242 250 838 dinars contre 229 518 279 dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 12 732 559 dinars (6%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS :**Note I Capitaux propres avant résultat :**

Les capitaux propres avant résultat totalisent au 31/12/2009 un montant de 48 704 891 contre 46 400 821 au 31/12/2008 soit une augmentation de 2 304 070.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres et réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2007	31/12/2008	Variation	31/12/2009	Variation
Capital social	35 000 000	35 000 000	-	35 000 000	-
Réserve légale	1 502 446	1 806 924	+ 304 478	2 207 635	+ 400 711
Réserve général	2 975 000	2 975 000	-	2 975 000	-
Fonds social	805 900	888 821	+ 82 921	963 746	+ 74 925
Prime d'émission	2 770 000	2 770 000	-	2 770 000	-
Résultat reporté	1 531 621	2 960 076	+ 1 428 455	4 788 510	+ 1 828 434
Résultat de l'exercice	4 557 933	5 054 145	+ 496 212	5 041 390	- 12 755
Totaux	49 142 900	51 454 966	+ 2 312 066	53 746 280	+ 2 291 314

I-1 les variations de la réserve légale, du fonds social et des résultats reportés résultant de l'affectation du résultat 2008 sont de 2 304 070 dinars.

I-4 Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 est bénéficiaire de 5 041 390 dinars en diminution de 0,25% par rapport au bénéfice de l'exercice 2008 de 5 054 145 dinars.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 53 746 280 dinars contre 51 454 966 dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 2 291 314 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2009 un montant de 188 504 557 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 178 063 314 dinars soit une augmentation de 10 441 243 dinars qui s'explique par les notes suivantes :

Note II- Provision pour autres risques et charges :

Cette provision présente au niveau du bilan au 31/12/2009 un total de 3 462 303 détaillé comme suit :

Nature de la provision	Note	Montant
Provisions pour divers litiges	II-1	1 597 264
Provisions pour pertes & charges	II-2	1 865 039

La provision pour pertes & charges est constituée au titre de la différence des écarts de conversion actif et passif.

Note III- Provisions techniques acceptations :

Ces provisions totalisent un montant de 116 170 656 au 31/12/2009 contre un montant de 104 237 950 au 31/12/2008 soit une augmentation de 11 932 706.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Montant
Provisions pour Primes Non Acquisées	42 930 225
Provisions pour Sinistres A Payer	72 995 091
Autres Provisions Techniques	245 340

Note V- Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires :

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires présentent au 31/12/2009 un total de 25 327 103 contre 25 589 684 au 31/12/2008 soit une diminution de 262 581.

Note VI- Autres dettes :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2009 un montant de 35 263 726 contre 36 859 695 au 31/12/2008 d'où une diminution de 1 595 969.

Ces autres dettes sont détaillées comme suit :

VI-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

Les dettes nées des opérations d'acceptation présentent un total de 11 049 626 détaillé comme suit :

Dettes sur les cédantes	10 388 298
Avances sur acceptation : soldes créditeurs	661 328

VI-2 Dettes nées des opérations de rétrocession:

Les dettes nées des opérations de rétrocessions présentent un total de 21 806 184 détaillé comme suit :

Dettes sur les rétrocessionnaires	21 085 648
Avances sur rétrocession : soldes débiteurs	14 918
Avances sur rétrocession : soldes créditeurs	705 618

VI-3 Dettes diverses :

Les dettes diverses présentent un total au 31/12/2009 de 2 407 916 détaillé comme suit :

Personnel	330 525
Etat retenue à la source, organismes de sécurité sociale et CP	208 809
<i>Etat retenue à la source : intérêts sur rétrocessionnaires</i>	<i>131 729</i>
<i>Etat retenue sur les revenus</i>	<i>67 044</i>
<i>Autres retenues à la source</i>	<i>2 325</i>
<i>Etat retenue à la source des tiers</i>	<i>7 711</i>
Créditeurs divers	1 868 582

Les créditeurs divers sont détaillés comme suit :

Dividendes	887 964
Dividendes/ C.I	3
Tantièmes	73 544
FGIC	512 942
Retenue CNSS	18 952
Retenue CAVIS	2 402
Retenue ASS. GROUPE	5 964
Retenue CNRPS	640
Autres comptes créditeurs	366 171

Note VII- Autres passifs :

Les autres passifs présentent un total au 31/12/2009 de 8 280 768 contre 7 833 249 au 31/12/2008 soit une augmentation de 447 519.

VII-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2009 de 5 582 303 détaillé comme suit :

Report de commissions reçues des réassureurs	5 011 816
Estimation d'éléments techniques	134 689
Autres comptes de régularisation Passif	435 798

VII-2 Ecart de conversion :

La rubrique « écarts de conversion » présente un total au 31/12/2009 de 2 698 465 contre 2 698 363 au 31/12/2008 d'où une augmentation de 102.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

ETAT	2009	2008	ECART
AVANCES ACCEPTATIONS	31 245,581	37 108,147	- 5 862,566
AVANCES RETROCESSIONS	25 158,935	27 875,905	- 2 716,970
SOLDES A REPORTER ACCEPTATIONS	2 340 940,093	2 410 568,150	- 69 628,057
SOLDES A REPORTER RETROCESSIONS	291 718,006	215 919,765	75 798,241
DEPOTS ESPECES	9 402,774	6 891,363	2 511,411
TOTAUX	2 698 465,389	2 698 363,330	102,059

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2009 à 242 250 838 dinars contre 229 518 279 dinars au 31/12/2008.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

Note I- primes acquises :

I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 60 776 719 dinars contre 59 713 083 dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 1,78%. La répartition par marché se présente comme suit :

Zone géographique	Au 31/12/2008		Au 31/12/2009		Variation en %
	montant	%	montant	%	
Tunisie	41 661 953	70%	41 374 122	68%	-0,69%
Maghreb	4 039 608	7%	4 956 797	8%	22,70%
Payes arabes	8 275 555	14%	6 314 718	10%	-23,69%
Afrique	3 366 088	6%	3 202 970	5%	-4,85%
Europe	66 537	0%	88 150	0%	32,48%
Asie & Reste	2 303 342	4%	4 839 962	8%	110,13%
Totaux	59 713 083	100%	60 776 719	100%	1,78%

Les primes rétrocedées sont de 30 554 891 dinars contre un montant de 31 445 178 dinars au 31/12/2008, soit une diminution de 2,83%.

Le montant des primes nettes sont de 30 221 828 dinars contre 28 267 905 dinars en 2008 soit une augmentation de 6,91%.

I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2 367 151 dinars contre 2 159 663 en 2008, soit une augmentation de 207 488. La variation de la provision pour PNA nette s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Aug
Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation	42 930 224	37 583 169	5 347 055
Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises	30 125 352	27 145 448	2 979 904
Totaux	12 804 872	10 437 721	2 367 151

Note II – Charge des sinistres :**II-1 Sinistres payés :**

Les sinistres payés se détaillent, au 31 décembre 2009, comme suit :

Libellé	Mt au 31/12/2009	Mt au 31/12/2008	Aug.
Les sinistres payés des acceptations	22 090 952	19 398 982	2 691 970
Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires	10 355 747	8 733 945	1 621 802
Les sinistres payés nets de rétrocession	11 735 204	10 665 037	1 070 167

II-2 Variation de la provision pour sinistres à payer (PSAP) :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 4 338 481 dinars contre 3 914 256 en 2008 soit une augmentation de 424 225 qui s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Augmentation
Variation des PSAP à l'acceptation	72 995 090	66 642 677	6 352 413
Variation des parts des rétrocessionnaires dans les PSAP	28 144 080	26 130 148	2 013 932
Total	44 851 010	40 512 529	4 338 481

Note III – Charge d'exploitation :**III-1 Charges d'acquisition :**

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2009, 11 806 718 dinars contre 12 855 920 dinars en 2008 d'où une diminution de 1 049 202 dinars.

III-2 Répartition des charges par nature en charges par destination :

Le total des charges par nature soit 3 953 816 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 frais d'administration 3 286 950

Autres charges non technique 666 866 (*)
 Total 3 953 816

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)
 Les charges par nature se détaillent au 31/12/2009 comme suit :

CHARGES	AU 31/12/2009
CHARGES DE PERSONNEL	2 312 743
Salaires	1 678 612
Charges sociales	529 701
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	104 430
AUTRES CHARGES	1 641 073
Locations & autres	213 878
Entretien, réparations & autres	63 931
Assurances	38 806
Documentation	15 551
Eau gaz & électricité	33 060
Carburants	44 554
Fournitures de bureaux	52 903
Intérimaires	14 652
Honoraires	109 144
Frais sur titres	17 076
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	238 192
Cotisations, dons & subventions accordées	289 778
Transports & déplacements	54 612
Missions et réceptions	187 529
Autres frais de PTT	4 266
Télex tél téléfax & internet	42 469
Services bancaires & assimilés	12 761
Jeton de présence	48 000
Impôts et taxes directs	70 664
Dotations aux amortissements	205 605
Variation des frais généraux reportés	- 116 357
TOTAL GENERAL A AFFECTER	3 953 816
INCENDIE	732 777
ARD	341 262
RISQUE TECHNIQUE	646 352
TRANSPORT	490 881
AVIATION	1 018 488
VIE	57 190
TOTAL CHARGES AFFECTEES	3 286 950
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	666 866

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 3 286 951 dinars en 2009 contre un montant de 2 906 064 dinars en 2008 en augmentation de 380 887 dinars et représentent 13,11% des primes acceptées.

III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :**Exercice 2009**

Année d'inventaire	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 213,328	1 682,990	3 757,000	7 956,086	4 481,545
Provisions sinistres	-5 006,240	-3,561	-2 272,239	-1 396,456	15 024,907
Total charges des si	-792,912	1 679,429	1 484,761	6 565,630	19 506,453
PRIME ACQUISE	1 651,285	1 985,190	2 167,093	21 059,561	28 566,530
%Sinistres /primes a	-48	84	68	31	68

III-4 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 4 052 124 dinars contre 5 425 636 dinars en 2008 marquant une diminution de 1 373 512 dinars.

ETAT DE RESULTAT**Résultat technique :**

Le résultat technique de l'exercice 2009 s'établit à 739 447 dinars contre en 2008, 1 192 602 dinars soit une diminution de 453 155 dinars.

Note I : Produit des placements :

Les produits des placements totalisent au 31/12/2009 un montant de 5 227 237 dinars contre un montant de 6 118 125 dinars au 31/12/2008, soit une diminution de 890 888 dinars.

Détaillée comme suit :

I-1 Revenus des placements :

Les revenus de placement présentent au 31/12/2009 un montant de 4 847 807 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 5 714 410 dinars soit une diminution de 866 603 dinars.

I-4 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements totalisent au 31/12/2009 un montant de 367 327 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 403 715 dinars soit une diminution de 36 388 dinars

Note II : charge des placements :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 1 217 148 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 1 065 361 dinars soit une augmentation de 151 787 dinars, détaillées comme suit :

II-1 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 876 612 contre un montant de 866 812 au 31/12/2008 d'où une augmentation de 9 800.

II-2 Correction de valeur sur placement :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 340 380 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 176 121 dinars soit une augmentation de 164 259 dinars.

La correction de valeur est en fait la dotation aux provisions de l'exercice détaillée comme suit :

sur PORTE FEUILLE CIMENT DE BIZERTE	245 340
sur affaire Minérale des Eaux via SICAR INVEST	95 040

II-3 Pertes provenant de réalisation des placements :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 156 contre un montant au 31/12/2008 de 22 429 dinars soit une diminution de 22 273 dinars.

Note III : Autres produits non techniques :

Ils totalisent au 31/12/2009 un montant de 5 371 178 dinars contre au 31/12/2008 un montant de 5 819 317 dinars soit une diminution de 448 139 dinars.

Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Montant
Commissions de gestion des fonds au 31/12/2009	500 697
Reprises sur provisions pour créances douteuses	2 047 310
Profits de change réalisés	403 804
Ecart de change sur comptes en devises	462 803
Reprises sur provision pour risques & charges (Ecart de conversion)	1 956 342
Gains sur cessions d'immobilisation	222
Total	5 371 178

Note IV : Autres charges non techniques :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 4 729 655 contre 5 962 401 au 31/12/2008 d'où une diminution de 1 232 746.

Elles sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	666 866
Dotations aux résorptions des charges reportées	65 865
Dotations aux provisions pour risques & charges (Ecart de conversion)	1 865 039
Dotations aux provisions pour litiges	12 372
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 638 526
Pertes de change réalisées	480 849
Pertes sur cessions d'immobilisations	138
Total	4 729 655

Note V : Impôt sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est déterminé comme suit :

- Résultat comptable	= 5 391 059
- Réintégrations des charges non déductibles	= 3 958 397
- Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	= 5 241 907
- Bénéfice brut fiscal	= 4 107 549
- Exonérations	= 2 107 994
- Investissements exonérés (CIMENT DE BIZERTE)	= 1 000 500
- Bénéfice net fiscal	= 999 055
- Impôt sur les sociétés (35%)	= 349 669
- Résultat net	= 5 041 390

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2009 est bénéficiaire de **5 041 390** dinars demeurant au même niveau de l'exercice 2008 et représente 14% du capital social.

Note VI : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE

AU 31/12/2009

RUBRIQUES	NON MARINES				MARINES			VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL		
PRIMES ACQUISES	13 909 514	7 871 709	8 794 923	30 576 147	9 928 756	13 626 541	23 555 298	1 298 220	55 429 663
Primes émises	14 445 380	8 057 442	12 255 897	34 758 720	9 847 563	14 751 510	24 599 074	1 418 924	60 776 719
Variation des primes non acquises	-535 866	-185 733	-3 460 974	-4 182 573	81 193	-1 124 969	-1 043 776	-120 704	-5 347 056
CHARGES DE PRESTATIONS	11 530 252	6 168 520	3 016 818	20 715 590	1 816 650	5 173 878	6 990 528	737 240	28 443 364
Prestations & frais payés	9 519 842	4 208 158	2 723 189	16 451 189	4 491 265	420 890	4 912 155	727 604	22 090 952
Charges des provisions pour prestations diverses	2 010 410	1 960 362	293 629	4 264 401	-2 674 615	4 752 988	2 078 373	9 636	6 352 413
Solde de souscription	2 379 262	1 703 189	5 778 105	9 860 557	8 112 106	8 452 663	16 564 770	560 980	26 986 299
FRAIS D'ACQUISITION	4 761 804	1 333 533	2 634 228	8 729 565	2 585 321	261 053	2 846 375	230 776	11 806 718
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	732 777	341 262	646 352	1 720 391	490 881	1 018 488	1 509 369	57 190	3 286 951
Charges d'acquisition & de gestion nettes	5 494 581	1 674 795	3 280 580	10 449 956	3 076 202	1 279 541	4 355 744	287 966	15 093 668
Solde financier	-3 115 319	28 394	2 497 525	-589 399	5 035 904	7 173 122	12 209 026	273 014	11 892 630
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	6 086 139	823 217	4 562 579	11 471 935	3 975 937	12 116 133	16 092 070	10 979	27 574 986
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	5 104 408	380 020	1 017 384	6 501 812	3 286 987	566 946	3 853 933		10 355 747
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	609 886	476 991	-328 738	758 139	-2 517 206	3 773 001	1 255 795		2 013 932
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT									
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	1 837 594	139 916	1 437 758	3 415 268	418 206	218 648	636 854		4 052 124
Solde de rétrocession	-1 465 749	-173 710	2 436 175	796 716	2 787 950	7 557 538	10 345 486	10 979	11 153 183
Résultat technique	-1 649 570	202 104	61 350	-1 386 115	2 247 957	-384 415	1 863 540	262 037	739 447
Informations complémentaires									
PROVISIONS ACCEPTATIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/09)	5 988 194	2 222 526	19 332 202	27 542 922	3 008 674	11 791 025	14 799 700	587 600	42 930 224
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/08)	5 452 328	2 036 793	15 871 228	23 360 349	3 089 867	10 666 057	13 755 924	466 896	37 583 169
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/09)	24 821 480	18 722 478	6 636 621	50 180 579	10 488 148	11 657 669	22 145 817	668 691	72 995 090
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/08)	22 811 070	16 762 116	6 342 992	45 916 178	13 162 763	6 904 681	20 067 444	659 055	66 642 677
PROVISIONS RETROCESSIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/09)	2 387 049	212 394	15 541 718	18 141 161	1 300 448	10 683 741	11 984 189		30 125 352
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/08)	2 709 081	192 422	13 010 416	15 911 919	1 472 666	9 760 860	11 233 526		27 145 448
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/09)	12 080 284	866 669	2 464 203	15 411 156	4 626 830	8 106 094	12 732 924		28 144 080
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/08)	11 470 398	389 678	2 792 941	14 653 017	7 144 036	4 333 092	11 477 129		26 130 148

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (chiffres exprimés en milliers de dinars)NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint

le montant de		7 205
contre en 2008		14 708
soit une variation de	-	7 503

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		26 859
contre en 2008		26 588
soit une variation de		271

X-2 Versements aux cédantes		8 760
contre en 2008		6 044
soit une variation de		2 716

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		2 793
contre en 2008		3 575
soit une variation de	-	782

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		18 576
contre en 2008		17 117
soit une variation de		1 459

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		32 755
contre en 2008		154 562
soit une variation de	-	121 807

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		26 549
contre en 2008		146 812
soit une variation de	-	120 263

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus		2 988
contre en 2008		3 780
soit une variation de	-	792

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	3 716
contre en 2008	1 097
soit une variation de	2 619

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	7 018
contre en 2008	3 834
soit une variation de	3 184

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	1 004
contre en 2008	1 087
soit une variation de	- 83

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont atteint	-	5 003
contre en 2008	-	982
soit une variation de	-	4 021

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	38
contre en 2008	13
soit une variation de	25

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	782
contre en 2008	212
soit une variation de	- 570

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières	3 741
contre en 2008	1 670
soit une variation de	2 071

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	216
contre en 2008	72

soit une variation de	144
XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	8 125
contre en 2008	2 500
soit une variation de	5 625

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	91
contre en 2008	25
soit une variation de	66

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	2 614
contre en 2008	2 659
soit une variation de	45
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XII-3 Dividende & autres distributions	-2 614
contre en 2008	2 659
soit une variation de	45

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	463
contre en 2008	266
soit une variation de	197

NOTE XIV

La composition des liquidités	
La trésorerie totalise à la clôture de	17 685
contre en 2008	17 633
soit une variation de	52

NOTE XV

La composition des liquidités de TUNIS-RE déposées en banques est comme suit :	
liquidité en dinars	689
contre en 2008	600
soit une variation de	89
liquidité en devises	16 996
contre en 2008	17 033
soit une variation de	- 37

TUNIS RE

Annexe N°8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
AU 31/12/2009

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
ACTIFS INCORPORELS	165 400	97 046	-	262 446	142 949	-	42 227	-	-	-	185 176	-	77 270
Logiciel	165 400	97 046		262 446	142 949		42 227				185 176	-	77 270
ACTIFS CORPORELS	1 410 234	181 529	-	1 591 763	819 987	-	147 124	-	-	-	967 111	-	624 652
Inst générales agen amén.	387 640	22 158		409 798	203 658		33 787				237 445	-	172 353
Rayonnage métallique	261			261	90		13				103	-	158
Matériel de transport	265 242	59 400		324 642	189 905		26 264				216 169	-	108 472
Matériel électrique & électronique	106 041	1 670		107 710	66 804		11 830				78 634	-	29 076
Matériel informatique	278 210	90 777	-	368 987	143 599		39 939		-		183 538	-	185 449
Mobilier	254 796	2 500		257 295	162 586		23 487				186 073	-	71 223
Climatisation	118 044	5 025		123 069	53 344		11 804				65 148	-	57 921
PLACEMENTS	113 364 131	89 394 973	85 473 668	117 285 435	398 172	367 134	16 255	95 040	-	-	414 427	462 174	116 408 834
Terrains & constructions d'exploitation	780 186	-	-	780 186	398 172	-	16 255	-	-	-	414 427	-	365 760
Terrains	130 000			130 000							-		130 000
Construction	650 186			650 186	398 172		16 255				414 427	-	235 760
Terrains & constructions hors exploitation	833 051	614 226	-	1 447 277							-	-	1 447 277
Terrains affectés à une construction en cours	600 280			600 280							-	-	600 280
Immeubles en cours	232 771	614 226	-	846 997							-	-	846 997
Autres placements financiers	66 076 359	37 432 066	38 992 213	64 516 212	-	367 134	-	95 040	-	-	-	462 174	64 054 038
Actions, autres titres à revenu variable	11 395 299	2 213 143	2 210 141	11 398 301		366 244		95 040			-	461 284	10 937 017
Obligations & autres titres à revenu fixe	54 284 676	35 075 428	36 679 103	52 681 000							-	-	52 681 000
Autres prêts	395 885	113 110	102 969	406 026		890					-	890	405 136
Devises	-	-	-	-							-	-	-
Autres	500	30 385		30 885							-	-	30 885
Créances pour espèces déposées	45 674 534	51 348 681	46 481 455	50 541 760							-	-	50 541 760
TOTAL	114 939 765	89 673 548	85 473 668	119 139 644	1 361 108	367 134	205 605	95 040	-	-	1 566 714	462 174	117 110 756

TUNIS RE

Annexe N°11
Ventilations des charges & des produits des placements
AU 31/12/2009

	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	187 425,000	187 425,000
Revenu des participations	122 247,660	122 247,660
Revenu des placements	4 538 134,043	4 538 134,043
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	5 371 178,200	5 371 178,200
Total des produits des placements	10 218 984,903	10 218 984,903
Intérêts	876 611,674	876 611,674
Frais externes autres frais	4 729 655,360	4 729 655,360
Total charges des placements	5 606 267,034	5 606 267,034

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL POUR L'EXERCICE 2009

Passage du résultat comptable au résultat fiscal	(En dinars)
Résultat comptable	5 391 058,818
A Réintégrer	3 958 397,561
Les Dotations non déductibles :	
<i>Dotation pour congés payés</i>	201 878,137
<i>Dotation pour créances douteuses</i>	1 638 526,490
<i>Dotation pour pertes & charges</i>	1 877 411,513
<i>Dotation pour dépréciations des placements</i>	95 040,000
<i>Timbre de voyage</i>	1 920,000
<i>Pénalités</i>	137,851
<i>Réceptions</i>	98 483,570
<i>Dons</i>	45 000,000
Sous-total	3 958 397,561
A Déduire	5 241 907,195
Produits exonérés :	
<i>Dividendes</i>	230 664,372
<i>Plus value sur cessions actions cotées</i>	212 086,396
<i>Ecart de conversion sur comptes devises</i>	462 802,157
<i>Intérêts sur comptes en devises</i>	45 143,175
Sous-total	950 696,100
Reprise des provisions de l'exercice précédent :	
<i>Provision pour congés payés</i>	317 559,281
<i>Provision pour créances douteuses</i>	2 047 310,000
<i>Provision pour pertes & charges</i>	1 926 341,814
Sous-total	4 291 211,095
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	4 107 549,184
<i>Bénéfice non imposable 51,32% du bénéfice brut fiscal</i>	2 107 994,241
<i>INVESTISSEMENTS EXONERES (CIMENT DE BIZERTE)</i>	1 000 500,000
<i>Bénéfice net fiscal</i>	999 054,943
Impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable)	349 669,230

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2009.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Re comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2009 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Nous jugeons utile d'attirer votre attention les points suivants :

- La société a fait l'objet en 2005 d'un contrôle fiscal approfondi qui a porté sur les exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la retenue à la source, de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, de la taxe de formation professionnelle et du fonds de promotion des logements pour les salariés.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office ayant porté principalement sur les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers et dont le fondement et le contenu ont été contestés par Tunis Ré devant la juridiction compétente.

La cours d'appel s'est prononcée sur l'appel interjeté par Tunis Ré en confirmant le report fiscal tel que ajusté par l'administration fiscale et a condamné la société à payer la TVA à hauteur de 299 mdt sur les montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds en les qualifiant de commissions. Tunis Ré compte se pourvoir en cassation. Par ailleurs, la compagnie a continué, au cours des exercices suivants, à déduire les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers.

La société a fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal préliminaire qui a porté sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office d'un montant de 433 mdt portant sur la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.

Par lettre en date du 19 Janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales « Tunis Ré » s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal Administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.

- Comme indiqué dans les notes aux états financiers, Tunis Ré n'a pas constitué de provisions au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la Région du GOLF en 1991). En effet, eu égard aux conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres et les limites des engagements de Tunis Ré, le montant déjà payé dans le cadre de l'appel des fonds a été considéré dépassant le montant exigible.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2009.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 juin 2010

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires de Tunis Ré,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- conventions réglementées (Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants)

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune opération conclue par la société Tunis Ré avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application des ces articles.

II- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les émoluments bruts servis à l'ancien Président Directeur Général, courant l'année 2009 et jusqu'au 11 août à décembre 2009 se sont élevés à 22 548 dinars (y compris les avantages en nature)
2. Les émoluments bruts servis, à titre d'avances, au nouveau Président Directeur Général, pour la période allant du 11 août à fin décembre 2009 se sont élevés à 17 144 (y compris les avantages en nature).
3. Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration au titre De l'exercice 2009 ont totalisé un montant brut de 36 000 dinars.

Tunis, le 07 juin 2010

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES****-SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général du commissaire aux comptes, Mr Fethi NEJI.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	N 1		
Immobilisations incorporelles		1 765 903	1 775 814
Moins:amortissements		-1 538 727	-1 345 223
	1.1	227 176	430 591
Ecart d'acquisition		377 596	336 417
Moins:amortissements		-331 753	-319 217
	1.2	45 843	17 200
Immobilisations corporelles		28 038 953	29 137 505
Moins:amortissements		-19 096 357	-17 799 628
	1.3	8 942 596	11 337 877
Immobilisations financières		1 127 635	3 412 150
Moins:provisions		-418 248	-446 797
	1.4	709 387	2 965 353
Autres actifs non courants	1.5	145 739	228 053
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 070 741	14 979 074
<u>ACTIFS COURANTS</u>	N 2		
Stocks		11 288 069	11 121 750
Moins:provisions		-1 725 917	-1 459 595
	2.1	9 562 152	9 662 155
Clients et comptes rattachés		12 257 320	16 889 672
Moins:provisions		-1 589 997	-1 436 445
	2.2	10 667 323	15 453 227
Autres actifs courants		3 038 622	3 806 565
Moins:provisions		-696 374	-577 726
	2.3	2 342 248	3 228 839
Placements et autres actifs financiers		77 929	28 928
Moins:provisions		-7 073	-5 385
	2.4	70 856	23 543
Liquidités et équivalents de liquidités		1 273 669	1 048 970
Moins:provisions		-12 644	-12 644
	2.5	1 261 025	1 036 326
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		23 903 604	29 404 090
TOTAL DES ACTIFS		33 974 345	44 383 164

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	N 3		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		5 659 710	5 467 938
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		19 699 710	19 507 938
Résultats consolidés		-680 185	149 947
Intérêt des minoritaire		-38 841	100 765
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		18 980 684	19 758 650
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	N 4		
Emprunts	4.1	4 321 948	4 471 849
Autres passifs non courant	4.2	479	188 502
Provisions	4.3	77 107	105 227
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		4 399 534	4 765 578
<u>PASSIFS COURANTS</u>	N 5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	5 184 799	6 466 752
Autres passifs courants	5.2	2 344 434	3 542 911
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	3 064 894	9 849 273
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		10 594 127	19 858 936
TOTAL DES PASSIFS		14 993 661	24 624 514
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		33 974 345	44 383 164

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinars)

ETAT DE RESULTAT	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	N 7	24 850 762	27 416 319
Autres produits d'exploitation		276 572	703 937
Production immobilisés			228 039
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		25 127 334	28 348 295
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
- Variation des stocks prd.finis et encours		-1 024 619	1 177 162
Achats d'approv. consommés	N 8	17 768 590	17 319 543
Charges du personnel		3 394 969	3 515 123
Dotation aux amort° et provisions		2 273 199	2 040 600
Autres charges d'exploitation	N 9	2 895 968	3 510 944
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		25 308 107	27 563 372
RESULTAT D'EXPLOITATION		-180 773	784 923
Charges financières nettes	N 10	-915 429	-1 287 164
Produits des placements	N 11	276 689	762 344
Autres gains ordinaires		165 105	50 461
Autres pertes ordinaires		-47 098	-149 582
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-701 506	160 982
Impôts sur les bénéfices		-22 509	-157 500
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-724 015	3 482
Eléments extraordinaires			
RESULTAT DE L'EXERCICE		-724 015	3 482
Effets des modifications comptables			
RESULTAT AP.MOD.COMPTABLES		-724 015	3 482
Résultat du Groupe		-680 185	149 947
Résultat Hors Groupe		-43 830	-146 465

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinars)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Résultat net		-724 015	3 482
Ajustements pour			
Amortissements et provisions		2 267 504	2 053 087
Variation des:			
- stocks		388 186	917 789
- créances		6 522 961	-2 188 694
- autres actifs		1 487 093	2 444 915
- fournisseurs et autres dettes		-6 454 554	-463 191
Plus ou moins values de cession		-370 407	-780 121
Transfert de charges			
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	6.1	3 116 768	1 987 267
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décassement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		-469 233	-2 088 417
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		1 119 703	788 500
Encaissement /cession d'immob°. Financières		2 602 584	1 184 657
Décassement /acquisit° d'immob°. Financière		-144 642	-1 888 085
Encaissement /d'autres valeurs immobilisées		12 282	-82 868
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	6.2	3 120 694	-2 086 213
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FIN</u>			
Variation/ capitaux propres		41 638	277 940
Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		-5 297 562	951 565
Dividendes et autres distributions		-8 643	-1 464 044
Autres variations C.Propries (F.Social+Subv.Inv,...)		-58 688	109 905
Encaissement provenant des emprunts		1 500 000	735 643
Remboursement d'emprunts		-1 507 539	-455 807
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	6.3	-5 330 794	155 202
Incidences des variations des taux de change			
VARIATION DE TRESORERIE		906 668	56 256
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		-930 457	-612 742
Ajust. Trésorerie résultant Variation périmètre			-373 971
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		-23 789	-930 457

1- PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME" est composé de 6 sociétés « SIAME » comprise, il est constitué principalement par les filiales, à l'exception de la société SITEL, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériels électriques et de l'activité se situant dans le prolongement direct de ces activités ou relève des activités annexes de celles- ci.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37)
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables. Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la valeur d'actif net de celle-ci après affectation des plus-values latentes, à la date d'entrée en consolidation. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 31 décembre 2007, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique non-inscrits en comptabilité de la société représentée par le titre pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers du 31/12/2009 pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes libellées en monnaies étrangère sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31-12-2009. La différence par rapport au montant présenté dans les états financiers est passée en résultat de change.

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

*** INTEGRATION GLOBALE**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

*** INTEGRATION PROPORTIONNELLE**

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée

conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

*** LA MISE EN EQUIVALENCE**

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La "SIAME" est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la "SIAME" et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupe et les plus ou moins values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.
- Les dividendes servis au cours de l'exercice 2009 ainsi que ceux des exercices antérieurs sont déduits du coût d'acquisition des titres.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère; ainsi que les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

*** L'ECART D'EVALUATION**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

*** LE GOOD WILL**

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31/12/2009.
- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la "SIAME" et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1^{er} janvier 2008 (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «IMMOBILISATIONS CORPORELLES». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et de la norme NCT 35 § 38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME ", se présentent comme suit :

RAISON SOCIALE	% DE CONTROLE		TYPE DE CONTROLE		% D'INTERET		METHODE DE CONSOLIDATION	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
SIAME	100,00%	100,00%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	98,72%	98,56%	IG	IG
SITEL	66,41%	66,41%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	66,41%	66,41%	IG	IG
ELECTRICA	99,99%	99,99%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	99,99%	95,16%	IG	IG
CONTACT	99,99%	99,99%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
SIAME INT	99,99%	99,99%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	99,99%	95,00%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	99,99%	95,00%	IG	IG

Ainsi les sociétés constituant le groupe " SIAME " se présente comme suit :

SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la "STEG" dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la " SIAME " était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz " STEG". Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements "STEQ".

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 6 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur " SIAME" a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 DT.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par Mr Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de

Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau sus-visé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 DT par action d'une valeur nominale de 1 DT.

❖ **SOCIETES FILIALES**

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

- ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 1 175 000 DT, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

- ***SOCIETE ELECTRICA***

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 775 000 DT créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme SIAME.

- ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 DT. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- ***SOCIETE SITEL***

Société anonyme, ayant un capital de 1 400 000 DT. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

- ***SOCIETE TOUTALU***

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 1 800 000 DT. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

5.2- EXCLUSION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ***EPI CORPORATION***

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28 (§ 20), la société EPI Corporation société installée, au Maroc ayant pour activité, la commercialisation de produits tunisiens a été exclue du périmètre pour indisponibilité de documents comptables dans les délais opportuns.

- ***TANIT ALGER***

En application du paragraphe 11 de la norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés, la société TANIT ALGER société de droit Algérien, a été exclue du périmètre à cause des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2009, les actifs non courants consolidés s'élevant à 10 070 741 DT se détaillent comme suit :

En DT				
DESIGNATION	V. BRUTE	AMORTISSEMENT	PROVISION	V. NETTE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 765 903	-1 538 727		227 176
ECARTS D'ACQUISITION	377 596	-331 753		45 843
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 038 953	-19 096 357		8 942 596
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 127 635		-418 248	709 387
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	145 739			145 739
TOTAL	31 455 826	-20 966 837	-418 248	10 070 741

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles consolidées totalisant 1 765 903 DT au 31/12/2009, se détaille comme suit :

En DT			
DESIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2009	CUMUL AMORT. 31/12/2009	V.C.N AU 31/12/2009
INVEST. DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	563 290	-530 131	33 159
CONCESSION DE MARQUE & BREVET	992 364	-833 724	158 640
LOGICIELS	194 717	-174 872	19 845
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMO. INCORP.	15 532		15 532
TOTAL	1 765 903	-1 538 727	227 176

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 377 596 DT amorti à hauteur de 331 753 DT. Ils s'analysent comme suit :

En DT							
DESIGNATION	DATE DE PRISE DE CONTROLE	VAL BRUTE	TAUX D'AMORT	CUMUL AMORT 31/12/2008	DOTATION/ REGUL 2009	CUMUL AMORT 31/12/2009	V.C.N AU 31/12/2009
SITEL	2000	402 347	20%	-402 347	0	-402 347	0
CONTACT	1998	-13 820	20%	13 820	0	13 820	0
TOUTALU	2007	21 500	20%	-4 300	-4 300	-8 600	12 900
TOUTALU	2009	23 247	20%	0	-4 649	-4 649	18 598
ELECTRICA	2008	-73 610	100%	73 610	0	73 610	0
ELECTRICA	2009	17 932	20%	0	-3 587	-3 587	14 345
TOTAL		377 596		-319 217	-12 536	-331 753	45 843

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 8 942 596 DT au 31/12/2009, se ventile comme suit :

DESIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2008	ACQUISITIONS 2009	CESSION 2009	RECLASSEMENT	VALEUR BRUTE 31/12/2009	CUMUL AMORT 31/12/2008	DOTATION 2009	REGULARISATION/ CESSIONS	CUMUL AMORT 31/12/2009	V.C.N 31/12/2009
TERRAIN	2 915 264	0	-979 015	0	1 936 249	0	0	0	0	1 936 249
CONSTRUCTIONS	4 637 357	6 000	-31 892	14 986	4 626 451	1 899 912	222 289	11 574	2 133 775	2 492 676
MATERIELS & OUTILLAGES	16 719 161	195 345	-208 476	-20 200	16 685 830	12 837 181	889 894	-44 656	13 682 419	3 003 411
MAT DE TRANSPORT	831 011	129 119	-293 525	264 602	931 207	722 810	100 010	-52 907	769 913	161 294
MMB	898 217	44 877	-15 849	0	927 245	722 485	57 779	-1 408	778 856	148 389
AGENCEMENTS & AMENAGEMENTS	1 432 229	85 824	-18 997	0	1 499 056	746 485	100 885	-3 000	844 370	654 686
IMMOBILISATIONS PRISES EN LEASING	1 694 703	0	-264 602	0	1 430 101	870 006	0	15 341	885 347	544 754
IMMOBILISATIONS CHEZ LES TIERS	2 814	0	0	0	2 814	749	928	0	1 677	1 137
IMMOBILISATIONS ENCOURS	6 749	0	0	-6 749	0	0	0	0	0	0
TOTAL	29 137 505	461 165	-1 812 356	252 639	28 038 953	17 799 628	1 371 785	-75 056	19 096 357	8 942 596

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant en net 709 387 DT au 31 décembre 2009, se détaille ainsi :

SOCIETE EMETTRICE	SITUATION 31/12/2008		VCN 31/12/2008	ACQUIS. 2009	CESSION 2009	SITUATION 31/12/2009		VCN 31/12/2009
	VALEUR	PROVISION				VALEUR	PROVISION	
EPI CORPORATION	36 263	-36 263	0			36 263	-36 263	0
SIALE	129 250	-129 250	0			129 250	-129 250	0
CELEC	88 000	-88 000	0			88 000	-88 000	0
SERPAC	750	-750	0			750	-750	0
GRANADA HOTEL	617 475	-10 027	607 448		-617 475	0	0	0
SODET SUD	100 000	0	100 000			100 000	0	100 000
RETEL	163 982	-6 287	157 695			163 982	-6 287	157 695
TANIT ALGER (1)	176 682	0	176 682			176 682	0	176 682
DAR EDDOHN	50 000	-50 000	0			50 000	-50 000	0
PALMA	560 960	0	560 960		-560 960	0	0	0
JNAYNA	262 500	0	262 500		-262 500	0	0	0
S.T.F	333 552	0	333 552		-333 552	0	0	0
KOKET	400 000	0	400 000		-400 000	0	0	0
WELCOME	23 000	-23 000	0		-23 000	0	0	0
SAS MAYETEL	29 542	0	29 542			29 542	0	29 542
TITRES DE PARTICIPATION	2 971 956	-343 577	2 628 379	-	-2 197 487	774 469	-310 550	463 919
PRETS	278 595	-28 290	250 305			192 564	-29 250	163 314
CAUTIONNEMENTS	161 599	-74 930	86 669			160 602	-78 448	82 154
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	440 194	-103 220	336 974			353 166	-107 698	245 468
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 412 150	-446 797	2 965 353			1 127 635	-418 248	709 387

Les immobilisations financières se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe "SIAME" n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

(1) En application du paragraphe 11 de la norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés, la société TANIT ALGER a été exclue du périmètre à cause des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, totalisant 145 739 DT à la clôture de l'exercice 2009 contre 228 053 DT à la clôture de l'exercice précédent, correspond à des actifs d'impôt différé et des frais préliminaires. Ils se détaillent comme suit :

En DT			
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
FRAIS PRELIMINAIRES	56 143	63 502	-7 359
CHARGES A REPARTIR	89 596	118 808	-29 212
ACTIFS D'IMPOT DIFFERE	0	45 743	-45 743
TOTAL	145 739	228 053	-82 314

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 23 903 604 DT au 31 décembre 2009. Ils se détaillent comme suit :

En DT				
DESIGNATION	NOTE	V. BRUTE	PROVISION	V. NETTE
- STOCKS	2.1	11 288 069	-1 725 917	9 562 152
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.2	12 257 320	-1 589 997	10 667 323
- AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	3 038 622	-696 374	2 342 248
- PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	2.4	77 929	-7 073	70 856
- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	2.5	1 273 669	-12 644	1 261 025
TOTAL		27 935 609	-4 032 005	23 903 604

2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés totalisent 9 562 152 DT au 31/12/2009, après élimination des profits internes de (21 054 DT). Elle se ventile comme suit :

En DT			
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
STOCK SIAME	8 810 697	9 008 257	-197 560
PROVISION SUR STOCK SIAME	-1 436 180	-1 186 471	-249 709
STOCK SITEL	1 030 746	797 763	232 983
PROVISION SUR STOCK SITEL	-74 923	-68 366	-6 557
STOCK CONTACT	122 714	120 672	2 042
PROVISION SUR STOCK CONTACT	-117 341	0	-117 341
STOCK ELECTRICA	926 446	1 265 121	-338 675
PROVISION SUR STOCK ELECTRICA	-97 473	-204 758	107 285
STOCK TOUTALU	145 690	101 089	44 601
PROVISION SUR STOCK TOUTALU	0	0	0
STOCK SIAME INTERNATIONALE	272 830	0	272 830
PROVISION SUR STOCK SIAME INTER	0	0	0
VALEUR NET AVANT RETRAITEMENT CONSOLIDATION	9 583 206	9 833 307	-250 101
ELIMINATION MARGE INTERNE/STOCKS (RETR/CONS) ①	-21 054	-171 152	150 098
TOTAL	9 562 152	9 662 155	-100 003

① Les profits sur cessions internes des stocks réalisées en 2008 et en 2009 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés SIAME, ELECTRICA, CONTACT, SIAME INTERNATIONALE et TOUTALU ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

Conformément à l'article 201 du code des sociétés commerciales relatif à l'établissement des états financiers, les sociétés consolidées ont procédé à la clôture de l'exercice 2009 à l'inventaire physique des stocks.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Ce poste, totalisant 10 667 323 DT au 31 décembre 2009, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
CLIENTS ORDINAIRES	8 372 291	13 061 888	4 689 597
CLIENTS, RETENUES DE GARANTIE	529 035	502 640	26 395
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	1 784 629	1 442 488	342 141
CLIENTS DOUTEUX	1 571 365	1 851 492	-280 127
CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	0	31 164	-31 164
TOTAL BRUT	12 257 320	16 889 672	-4 632 352
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	-1 589 997	-1 436 445	-153 552
TOTAL NET	10 667 323	15 453 227	-4 785 904

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets de provisions s'élèvent à 2 342 248 DT au 31 décembre 2009. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	En DT
			SOLDE NET AU 31/12/2009
ETAT, IMPOTS ET TAXES	1 539 746		1 539 746
AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL	61 384	-5 198	56 186
AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS	364 549		364 549
FOURNISSEURS : RABAIS, REMISES ET RISTOURNES A OBTENIR	154 916	-93 136	61 780
DEBITEURS DIVERS	828 418	-598 040	230 378
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	87 754		87 754
PRODUITS A RECEVOIR	1 855		1 855
TOTAL	3 038 622	-696 374	2 342 248

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte totalisant 70 855 DT à la date de clôture, se compose des titres suivants :

DESIGNATION	En DT		
	SITUATION AU 31/12/2009		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
TITRES DE PLACEMENT	55 059	-2 190	52 869
TITRES COTES	22 870	-4 883	17 987
TOTAL	77 929	-7 073	70 856

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés totalisant 1 261 025 DT au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	SITUATION AU 31/12/2009		
	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
CHEQUES A ENCAISSER	690 161		690 161
EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	38 907		38 907
BANQUES	539 356	-9 993	529 363
CAISSE	2 594		2 594
BONS DE CAISSE	2 651	-2 651	0
TOTAL	1 273 669	-12 644	1 261 025

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31/12/2009, les capitaux propres consolidés totalisant 18 980 684 DT se détaillent ainsi :

En DT			
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
CAPITAL SOCIAL	14 040 000	14 040 000	0
RESERVES CONSOLIDEES	5 659 710	5 467 938	191 772
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	19 699 710	19 507 938	191 772
RESULTATS CONSOLIDES	-680 185	149 947	-830 132
INTERETS DES MINORITAIRES	-38 841	100 765	-139 606
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	18 980 684	19 758 650	-777 966

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultats consolidés, d'une part, et les parts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

SOCIETES DU GROUPE	COMPTABILITE INDIVIDUELLE		REPARTITION DES RESERVES		REPARTITION DES RESULTATS		ELIMINATION DES TITRES DE PARTICIPATION
	RESERVES	RESULTAT	RESERVES CONSOLIDEES	PART DES MINORITAIRES	RESULTATS CONSOLIDES	PART DES MINORITAIRES	
SIAME ❶	8 393 963	-604 525	8 393 963	0	-604 525	0	0
ELECTRICA	538 978	443 089	-218 077	2	443 069	20	774 985
SIAME INTER	150 000	288 056		10	288 037	19	149 990
SITEL	14 553	-130 527	-2 203 889	4 889	-86 679	-43 849	2 213 553
CONTACT	1 296 016	135 408	-98 988	44	135 403	5	1 394 960
TOUTALU	1 567 748	-855 516	-213 299	44	-855 490	-27	1 821 450
TOTAL	11 961 258	-724 015	5 659 710	4 989	-680 185	-43 832	6 354 938

❶ Les réserves consolidées ont été diminuées par le coût d'acquisition des actions propres totalisant 550 941 DT relatives à des actions de régularisation "SIAME" détenues par elle-même.

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint une valeur de 4 399 534 DT au 31 décembre 2009. Ils se détaillent comme suit :

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
EMPRUNT	4 321 948	4 471 849
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	479	188 502
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	77 107	105 227
TOTAL	4 399 534	4 765 578

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé totalisant 4 321 948 DT, correspond à la dette bancaire et à la dette provenant du traitement des financements d'immobilisations par crédit bail. Ce poste se présente comme suit :

En DT			
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
EMPRUNT SIAME	3 003 573	2 381 045	622 528
EMPRUNT ELECTRICA	0	415 908	-415 908
EMPRUNT CONTACT	232 941	275 416	-42 475
EMPRUNT TOUTALU	1 081 556	1 308 353	-226 797
DETTES FINANCIERES LEASING	3 878	91 127	-87 249
TOTAL	4 321 948	4 471 849	-149 901

4.2- AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Ce poste totalisant un solde de 479 DT à la clôture de l'exercice 2009 contre 188 502 DT à la clôture de l'exercice 2008 correspond à la constatation du passif d'impôt différé résultant des opérations d'homogénéisation relatives aux financements leasing.

4.3- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé totalisant 77 107 DT, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

En DT		
SOCIETE	DESIGNATION	SOLDE
CONTACT	PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 029
SITEL	PROVISIONS POUR LITIGES	3 226
SITEL	PROVISIONS POUR GARANTIES DONNEES	54 656
SITEL	PROVISION POUR AMENDES ET PENALITES	18 196
TOTAL		77 107

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 10 594 127 DT au 31 décembre 2009, regroupe les postes suivants :

En DT		
DESIGNATION	NOTE	31/12/2009
- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5.1	5 184 799
- AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 344 434
- CONCOURS BANCAIRES	5.3	3 064 894
TOTAL		10 594 127

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2009, ce poste consolidé totalisant 5 184 799 DT, se ventile comme suit :

En DT			
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	3 724 649	5 073 697	-1 349 048
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	572 119	368 700	203 419
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION EAP	798 000	857 105	-59 105
FOURNISSEURS, RETENUES DE GARANTIES	87 579	154 383	-66 804
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	2 452	12 867	-10 415
TOTAL	5 184 799	6 466 752	-1 281 953

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 2 344 434 DT au 31/12/2009, s'analyse comme suit :

En DT	
DESIGNATION	31/12/2009
ETAT, IMPOTS ET TAXES	501 793
CNSS	276 976
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	322 288
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES/ RISTOURNE CLIENTS	403 885
ASSOCIES, DIVIDENDES ET TANTIEMES A PAYER	255 742
CREDITEURS DIVERS	22 292
CHARGES A PAYER	476 089
PROVISIONS	85 369
TOTAL	2 344 434

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé totalisant 3 064 894 DT au 31/12/2009, se détaille ainsi :

En DT	
DESIGNATION	31/12/2009
ECHEANCE A MOINS D'UN AN CMT	1 132 155
CREDITS DE GESTION	1 189 992
ECHEANCE A MOINS D'UN AN LEASING	41 512
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	132 843
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	2 496 502
CONCOURS BANCAIRES	568 392
TOTAL	3 064 894

NOTE -6- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2009, La trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde de (23 789) DT contre (930 457) DT au 31 décembre 2008, soit une variation positive de 906 668 DT. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

En DT		
DESIGNATION	NOTE	31/12/2009
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	6.1	3 116 768
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	6.2	3 120 694
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	6.3	(5 330 794)
VARIATION DE LA TRESORERIE		906 668

6.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux provenant des activités d'exploitation répartis sur les sociétés du groupe et totalisant 3 116 768 DT s'analysent comme suit :

En DT								
DESIGNATION	31/12/2009	RETRAITEMENT	SIAME	TOUTALU	SITEL	S.INTER	CONTACT	ELECTRICA
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-724 015	401 494	-1 021 616	-232 951	-138 986	0	136 427	131 617
AMORT. ET PROV. NETS DE REPRISES	2 267 504	-218 245	2 213 482	205 477	11 816		56 628	-1 654
VARIATION DES STOCKS	388 186	-150 097	197 560	-44 600	-222 986	272 830	-2 042	337 521
VARIATION DES CREANCES CLIENTS	6 522 961	1 850 986	4 838 299	-41 773	345 696		-125 489	-344 758
VARIATION DES AUTRES ACTIFS	1 487 093	23 245	1 193 386	314 130	-183 927		28 668	111 591
VARIATION DES COMPTES FOURNS.	-6 454 554	-1 907 383	-2 716 529	-726 331	-90 785	-272 830	-175 833	-564 863
PLUS OU MOINS VALUE / CESSIONS	-370 407		-252 367	-55 726	-27 458			-34 856
TOTAL	3 116 768	0	4 452 215	-581 774	-306 630	0	-81 641	-365 402

6.2- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux provenant des activités d'investissement répartis sur les sociétés du groupe et totalisant 3 120 694 DT s'analysent comme suit :

En DT								
DESIGNATION	31/12/2009	RETRAIT.	SIAME	TOUTALU	SITEL	S.INTER	CONTACT	ELECTRICA
DECAIS./ACQ. D'IMMO. CORP. & INCORP.	(469 233)	(11 800)	(346 486)	(16 604)	(1 035)	0	(76 911)	(16 397)
ENCAI. PROV. CESS. D'IMMO. CORP & INCOR.	1 119 703		17 000	680 148	24 300	0	1 549	396 706
ENCAI PROV. CESS D'IMMO FINANC.	2 602 584		2 140 009	101 000	0	0	56 501	305 074
DECAI. PROV. L'ACQ. D'IMMO. FINANC.	(144 642)		(166 990)	0	22 348	0	0	0
ENCAI. PROV. D'AUTRES VALEURS IMMOBIL.	12 282		41 404	0	0	(29 122)	0	0
DIVIDENDES REÇUS	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 132 494	(11 800)	1 684 937	764 544	45 613	(29 122)	(18 861)	685 383

6.3- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement répartis sur les sociétés du groupe et totalisant (5 330 794) DT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	En DT					
	31/12/2009	SIAME	TOUTALU	SITEL	CONTACT	ELECTRICA
VARIATION / CAPITAUX PROPRES	41 638	41 604	0	0	34	0
ENC/REMB. D'EMPRUNTS (CREDITS DE GESTION. CT)	(5 297 562)	(5 417 968)	20 406	100 000	0	0
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	(8 643)	(8 643)	0	0	0	0
AUTREDECAIS (F.SOCIAL+SUBV.INV)	(58 688)	(58 688)	0	0	0	0
ENCAISSEMENTS EMPRUNTS MT	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0
REMBOUR. D'EMPRUNTS MT	(1 507 539)	(821 194)	(157 357)		(42 475)	(486 513)
TOTAL	(5 330 794)	(4 764 889)	(136 951)	100 000	(42 441)	(486 513)

NOTE -7- REVENUS

Le chiffre d'affaires du groupe totalisant 24 850 762 DT est comptabilisé net des rabais, remises et ristournes accordés aux clients. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT					
	SOLDE 31/12/2009		SOLDE 31/12/2008		VARIATION	
	EN DT	EN %	EN DT	EN %	EN DT	EN %
SIAME	21 827 303	81,74%	24 236 306	85,57%	-2 409 003	-9,94%
SITEL	1 433 779	5,37%	1 965 690	6,94%	-531 911	-27,06%
CONTACT	485 156	1,82%	520 742	1,83%	-35 586	-6,83%
ELECTRICA	2 317 011	8,68%	1 472 348	5,19%	844 663	57,37%
TOUTALU	638 500	2,39%	127 724	0,45%	510 776	399,91%
SIAME INTER	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	26 701 749	100%	28 322 810	100%	-1 621 061	-5,72%
CHIFFRE D'AFFAIRES INTRA-GROUPE	-1 850 987		-906 491			
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	24 850 762		27 416 319		-2 565 557	-9,35%

NOTE -8- ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent 17 768 590 DT à la clôture de l'exercice 2009. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE AU 31/12/2009	
	EN DT	EN %
SIAME	16 132 888	81,60%
SITEL	1 302 191	6,58%
CONTACT	118 189	0,60%
ELECTRICA	1 852 350	9,37%
TOUTALU	363 737	1,84%
SIAME INTER	0	0%
TOTAL	19 769 355	100%
ACHATS INTRA-GROUPE	-2 000 765	
ACHATS CONSOMME CONSOLIDES	17 768 590	

NOTE -9- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires.

NOTE -10- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, les provisions sur les immobilisations financières et les moins-values sur cession d'immobilisations financières.

NOTE -11- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique comprend les produits provenant des participations du groupe SIAME.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nous avons audité les états financiers consolidés de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de capitaux propres consolidés de 19 019 525 DT y compris un déficit consolidé de 680 185 DT au 31 décembre 2009. Ces états financiers consolidés ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", arrêtés au 31 décembre 2009, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration de la société, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion, à l'exception du point suivant :

01- Les sociétés SITEL, ELECTRICA et CONTACT appartenant au périmètre de consolidation n'ont pas présenté leurs états financiers certifiés à la date d'arrêté des états financiers consolidés du groupe. Par conséquent, nous n'avons pas pu effectuer les diligences édictées par les normes relatives à la consolidation et par l'article 471 du code des sociétés commerciales. La prise en compte ultérieurement des états financiers définitifs pourrait donner lieu à des valeurs différentes.

A notre avis, sous réserve de l'effet des résultats des sociétés sus-précisées, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble des sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 08 Juin 2010

**Le commissaire aux comptes
Fethi NEJI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**LE GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social :Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Le groupe Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, CMC(M. Chérif Ben Zina) et GAC (M. Chiheb GHANMI)

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2009

(Unité : en milliers de dinars)

ACTIF	<i>Notes</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		120 823	161 940
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.1.1	284 087	(*) 279 697
Créances sur la clientèle	2.1.2	4 727 911	(*) 4 425 219
Portefeuille titres commercial	2.2	100 328	98 486
Portefeuille d'investissement		121 582	127 509
Titres mis en équivalence	2.3	38 108	10 543
GOODWILL		1 421	-6
Valeurs immobilisées		99 654	94 639
Actif d'impôt différé		2 315	1 582
Autres actifs	2.1.3	491 723	(*) 593 931
TOTAL ACTIF		5 987 951	(*) 5 793 540
PASSIF			
Banque centrale et C.C.P		651	904
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2.1.4	172 551	(*) 75 750
Dépôts et avoirs de la clientèle	2.1.5	4 291 679	(*) 4 010 775
Emprunts et ressources spéciales		439 589	451 907
Passif d'impôt différé		15 036	4 606
Autres passifs	2.1.6	561 073	(*) 744 775
Total Passif		5 480 579	(*) 5 288 717
Intérêts Minoritaires	2.4	8 273	7 190
CAPITAUX PROPRES			
Capital		124 300	124 300
Réserves consolidées	2.5	343 791	346 851
Actions propres		-661	0
Résultat Consolidé	2.5	31 670	26 482
Total Capitaux Propres		499 099	497 633
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		5 987 951	(*) 5 793 540

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

Groupe S.T.B**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**

Arrêté au 31 Décembre 2009

(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données		1 255 237	950 070
Crédits documentaires		432 960	297 205
Actifs donnés en garantie		0	0
_ TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 688 197	1 247 275
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés		224 388	191 887
Engagements sur titres		5 568	3 773
_ TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		229 957	195 660
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement reçus		0	0
Garanties reçues	2.1.7	1 015 971	(*) 766 006
_ TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 015 971	(*) 766 006

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

Groupe S.T.B

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2009
(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés		318 228	310 709
Commissions (en produits)		54 941	48 975
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières		21 701	19 502
Revenus du portefeuille d'investissement		7 884	5 766
Total Produits d'Exploitation Bancaire		402 755	384 952
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées		-154 369	-158 888
Commissions encourues		-3 601	-3 427
Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières		0	-2 241
Total Charges d'Exploitation Bancaire		-157 969	-164 556
PRODUIT NET BANCAIRE		244 786	220 396
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-67 446	-80 318
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-32 178	-4 538
Autres produits d'exploitation		41 748	33 943
Frais de personnel		-89 197	-84 370
Charges générales d'exploitation		-49 120	-38 148
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-8 229	-6 325
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		2 738	486
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 102	41 126
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		4 425	-2 936
Impôt sur les bénéfices		-15 542	-12 404
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		31 985	25 786
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 985	25 786
Intérêts minoritaires	2.4	-252	-696
PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES	2.4.2	-63	0
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE	2.5	31 670	26 482

Groupe S.T.B**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Arrêté au 31 Décembre 2009

(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	2.1.8	397 158	(*) 390 777
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-160 564	-182 384
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-27 576	-35 997
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	2.1.8	-375 667	(*) 654 219
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		285 689	-919 302
Acquisitions/cessions des titres de placement		-489	26 891
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-125 817	-103 882
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-84 075	-8 089
Impôts sur les sociétés payés		-6 410	-1 357
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-97 751	-179 122
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		11 303	6 310
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-15 797	-16 424
Acquisitions / cessions des immobilisations		-6 720	-2 968
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-11 214	-13 081
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emissions d'actions		0	5 076
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-13 493	-52 482
Dividendes versés		-11 522	-9 121
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-25 015	-56 527
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-133 980	-248 730
Ajustement suite à la variation du périmètre		-696	686
Liquidités et équivalents en début de la période		315 985	564 029
Liquidités et équivalents en fin de la période		181 309	315 985

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative au regroupement d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 du 19 mars 1999 et N° 2001-12 du 4 mai 2001.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

1.2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe STB comprend :

- La société mère : STB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la STB exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la STB exerce une influence notable.

Sont exclus du périmètre de consolidation :

- Les sociétés en liquidation ;
- Les sociétés dont les états financiers sont indisponibles.
- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice;
- Les sociétés dont la STB a cessé d'exercer une influence notable ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée ;
- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables.

Le tableau suivant synthétise le périmètre, les méthodes de consolidation et les pourcentages d'intérêts utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe STB.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers **non certifiés de 8 sociétés sur un périmètre** de consolidation composé de 23 sociétés.

Société Consolidable	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe			Etats Financiers 2009
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	2009	2008	Variation en %	
1. STB BANK (société Mère)	99,66%	99,02%	0,64%	I-G	I-G	99,96%	99,91%	0,05%	Certifiés
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,74%	98,68%	0,06%	Certifiés
3. SOFI ELAN SICAF	58,59%	58,59%	0,00%	I-G	I-G	57,31%	57,30%	0,01%	Certifiés
4. STB MANAGER	99,94%	99,94%	0,00%	I-G	I-G	91,26%	90,97%	0,29%	Certifiés
5. SOCIETE FINANCIERE DE GESTION "SOFIGES"	96,70%	98,04%	-1,34%	I-G	I-G	93,19%	93,30%	-0,11%	Certifiés
6. STB SICAR	99,43%	99,75%	-0,32%	I-G	I-G	83,69%	82,93%	0,76%	Non certifiés
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,91%	99,89%	0,02%	I-G	I-G	98,32%	98,26%	0,06%	Certifiés
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,99%	99,99%	0,00%	I-G	I-G	99,89%	99,83%	0,06%	Certifiés
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,98%	49,96%	0,02%	Certifiés
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,86%	0,01%	I-G	I-G	67,76%	67,72%	0,04%	Certifiés
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	96,35%	96,16%	0,19%	Non certifiés
12. STE AFRICA SOUSSE	98,47%	-	-	I-G	-	97,94%	-	-	Certifiés
13. SICAV L'INVESTISSEUR	71,80%	71,19%	0,61%	M-E	M-E	71,11%	70,46%	0,65%	Non certifiés
14. SICAV L'AVENIR	97,90%	95,88%	2,02%	M-E	M-E	95,44%	93,25%	2,19%	Non certifiés
15. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE « B.A.T »	30,00%	30,00%	0,00%	M-E	M-E	29,99%	29,97%	0,02%	Certifiés
16. SOCIETE LELLA HADRIA	39,61%	-	-	M-E	-	39,60%	-	-	Non certifiés
17. S.E.D THALASSA HOTEL	18,17%	-	-	M-E	-	18,16%	-	-	Non certifiés
18. STE CYCLAMENS	21,00%	-	-	M-E	-	20,99%	-	-	Certifiés
19. UNION TUNISIENNE DE BANQUES « U.T.B »	33,36%	-	-	M-E	-	33,35%	-	-	Certifiés
20. STE EL WEAFAK LEASING	22,52%	-	-	M-E	-	20,70%	-	-	Certifiés
21. S.T.C.V VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%	M-E	M-E	27,05%	27,03%	0,02%	Certifiés
22. SONI BANK	25,00%	-	-	M-E	-	24,99%	-	-	Non certifiés
23. S.E.D SOUSSE NORD	24,92%	24,92%	0,00%	M-E	M-E	24,91%	24,90%	0,01%	Non certifiés

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-): Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2008-2009) ;

1.2.2. Variation du Périmètre de consolidation du groupe STB (2008-2009)

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2009		
<i>Dénomination sociale</i>	<i>% d'intérêt (2008)</i>	<i>Motifs de Sortie en (2009)</i>
1. STE AHLA HOT. NEPTUNIA	46,77%	La STB a l'intention de céder cette filiale à partir de 2010.
2. S.E.D SOUSSE	34,79%	Documents financiers non communiqués à la STB dans le délai impartis.
3. STE BEL AIR	23,95%	Absence d'influence notable, la société est gérée via une administration judiciaire
4. INVEST DEVELOPPEMENT SICAR	93,80%	Absorbée par la STB SICAR dans le cadre d'une opération de fusion
5. STB CAPITALIS	92,16%	Absorbée par la SOFIGES dans le cadre d'une opération de fusion

Sociétés entrant dans le périmètre du groupe STB au 31 décembre 2009	
<i>Dénomination sociale</i>	<i>Motifs d'entrée en (2009)</i>
1. STE AFRICA SOUSSE	Le groupe exerce un contrôle exclusif sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB.
2. S.E.D THALASSA HOTEL	Le groupe exerce une influence notable sur la société dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB.
3. STE EL WEAFAK LEASING	Acquisition d'un bloc d'actions au cours de cet exercice par la STB, la STB INVEST et la SOFI ELAN procurant au groupe l'exercice d'une influence notable sur cette société.
4. STE LELLA HADHRIA	Le groupe exerce une influence notable sur la société dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB.
5. UNION TUNISIENNE DE BANQUES	Le groupe exerce une influence notable sur la société dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB.
6. STE CYCLAMENS	Le groupe exerce une influence notable sur la société dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB.
7. SONI BANK	Le groupe exerce une influence notable sur la société dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB.

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi que les motifs d'exclusion est présentée en annexe 1 de ces notes.

1.2.3. Méthode de consolidation

⇒ Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

⇒ Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les sociétés dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Eliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

1.3. REGLES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif.

Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Les écarts d'acquisition dégagés pour les sociétés consolidées par mises en équivalence ont été déterminés lors de leur première consolidation et se trouvent au 31 décembre 2009 totalement amorti linéairement sur leurs durées d'utilité à l'exception de celui de la société EL WEAFAK LEASING.

1.3.2. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

NOTE 2 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

2.1. Note relative aux retraitements afférents aux comptes individuels de la société mère

Au 31 décembre 2009, des retraitements portant sur des reclassements relatifs à certaines postes des états financiers individuels de la société mère ont été effectués, et ce, afin d'assurer la comparabilité des deux situations (2008-2009).

2.1.1. NOTE AC2_Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2009 les créances sur les sociétés de leasing antérieurement logées au sein de la rubrique AC3, ont été reclassées au niveau de la rubrique AC2. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 se présentent comme suit :

Solde de Poste AC2 après retraitements	
<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
284 087	279 697

2.1.2. NOTE AC3_Créances sur la Clientèle

Au 31/12/2009 des retraitements ont été opérés sur ce poste, comme suit :

- Les créances sur les sociétés de leasing antérieurement logées au sein de la rubrique AC3, ont été reclassées au niveau de la rubrique AC2.

- Les revenus non encaissés sur les créances de crédits bail ne sont plus présentés au niveau de la rubrique PA5. Ils sont présentés en déduction de la rubrique AC3.

- Les créances à abandonner ainsi que leurs provisions et agios réservés ont été reclassés au niveau de la rubrique AC3.

Suite à ces changements les chiffres de la situation au 31/12/2008 se présentent comme suit :

Solde du poste AC3 après retraitements	
<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
4 727 911	4 425 219

2.1.3. NOTE AC7_ *Autres Actifs*

Au 31/12/2009 les créances à abandonner ainsi que leurs provisions et agios réservés ont été reclassés au niveau de la rubrique AC3. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 se présentent comme suit :

Solde du poste AC7 après retraitements	
<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
491 723	593 931

2.1.4. NOTE PA2_ *Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers*

Au 31/12/2009 les dépôts de l'intermédiaire en bourse SOFIGES ont été reclassés au niveau de la rubrique PA3. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 se présentent comme suit :

Solde du poste PA2 après retraitements	
<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
172 551	75 750

2.1.5. NOTE PA3_ *Dépôts et avoirs de la Clientèle*

Au 31/12/2009 les dépôts de l'intermédiaire en bourse SOFIGES ont été reclassés au niveau de la rubrique PA3. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 se présentent comme suit :

Solde du poste PA3 après retraitements	
<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
4 291 679	4 010 775

2.1.6. NOTE PA5_ *Autres Passifs*

Au 31/12/2009 les revenus non encaissés sur les créances de crédits bail ne sont plus présentés au niveau de la rubrique PA5. Ils sont présentés en déduction de la rubrique AC3.

Solde du poste PA5 après retraitements	
<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
561 073	744 775

2.1.7. NOTE HB2_Garanties reçues

Les garanties financières sous forme de dépôts affectés auprès de la STB ont été pris en compte au 31/12/2009 au niveau de la rubrique " garanties reçues ". En conséquence, les chiffres de la situation au 31/12/2008 se présentent comme suit :

Solde du poste HB2 après retraitements	
<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
1 015 971	766 006

2.1.8. NOTE F1_Produits d'exploitation bancaires et prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle

Pour la préparation de l'état de flux au 31 Décembre 2008, certains comptes d'actifs ont été pris en compte au niveau de la rubrique produits d'exploitation bancaires au lieu de la rubrique prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle.

2.2. Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un total de 100 328 MDT contre 98 486 MDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	16 071	8 038
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	84 257	90 448
TOTAL	<u>100 328</u>	<u>98 486</u>

2.3. Titres mis en équivalences

Au 31 décembre 2009, le total de cette rubrique a grimpé à 38 108 MDT contre 10 543 MDT au 31 décembre 2008, et se détaille comme suit :

Société Mis en Equivalences	2 009	2 008
13. SICAV L'INVESTISSEUR	1 184	352
14. SICAV L'AVENIR	1 445	761
15. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	1 253	1 240
16. STE LELLA HADRIA	104	0
17. S.E.D THALASSA HOTEL MAHDIA	617	0
18. STE CYCLAMENS	-106	0
19. UNION TUNISIENNE DE BANQUE «U.T.B »	17 755	0
20. STE EL WEAFAK LEASING	4 409	0
21. STCV VERITAS	933	852
22. SONI BANK	898	0
23. SED SOUSSE NORD	9 616	8 391
. SED SOUSSE	(HPS)	170
. SOCIETE BEL AIR	(HPS)	-1 223
TOTAL	<u>38 108</u>	<u>10 543</u>

2.4. Intérêts minoritaires

2.4.1. Répartition des Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2009, le total de cette rubrique, après avoir imputé les Intérêts minoritaires négatifs sur le résultat et les réserves des majoritaires du groupe, s'élève à 8 273 MDT (compte tenu de la part des résultats et des réserves revenant aux minoritaires et pris en charge par les majoritaires qui s'élèvent à 719 MDT comme il est indiqué dans la note 2.4.2 ci-après) contre 7.190 MDT au 31 décembre 2008, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2009			31/12/2008		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	14	199	213	27	303	330
2. STB INVEST	16	432	448	6	472	478
3. SOFI ELAN SICAF	235	3 157	3 392	8	3 179	3 187
4. S.T.B MANAGER	48	65	113	40	39	79
5. SOFIGES	36	449	485	- 143	434	291
6. S.T.B SICAR	-28	-262	- 290	- 162	- 448	-610
7. L'IMMOBILIÈRE AVEN.	46	- 82	-36	- 41	- 15	-56
8. S.T.R.C	-6	5	- 1	1	40	41
9. GENER. DES VENTE	- 255	929	674	- 574	1 510	936
10. STE ED DKHILA	238	2 746	2 984	274	2 570	2 844
11. ACTIVHOTELS	-3	0	- 3	- 1	1	0
12. STE AFRICA SOUSSE	-26	-399	-425	0	0	
. STB CAPITALIS	0	0	0	- 36	212	176
. ID SICAR	0	0	0	- 8	85	77
. ARTEMIS NEPTUNIA	0	0	0	- 88	- 495	-583
TOTAL	<u>315</u>	<u>7 239</u>	<u>7 554</u>	<u>-697</u>	<u>7 887</u>	<u>7 190</u>

2.4.2. Part des minoritaires pris en charge par les majoritaires

Au 31 décembre 2009, la part des minoritaires dans le résultat et dans les réserves qui ont fait l'objet d'une imputation aux majoritaires se chiffrent respectivement à **63 MDT** et **656 MDT**. Cette imputation est détaillée comme suit :

Société Consolidée	Résultat des minoritaires	Réserves des minoritaires	Total imputé sur les réserves du groupe
1. STE AFRICA SOUSSE	- 26	-399	- 425
2. STE ACTIV HOTELS	- 3	0	- 3
3. STRC	- 6	5	-1
4. STB SICAR	- 28	- 262	- 290
TOTAL	- 63	- 656	- 719

2.5. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2009, le solde des résultats consolidés réajustés par la prise en charge par le groupe d'insuffisances de provisions, sur la base des réserves formulées par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe (a), est de l'ordre de 31 670 MDT contre 25 994 MDT au 31 décembre 2008. Egalement, les réserves consolidées qui ont atteint 343 791 MDT ont à leur tour fait l'objet d'une prise en charge par le groupe d'insuffisances de provisions, sur la base des réserves formulées par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe (b), et d'une imputation de la part négative des minoritaires aux majoritaires (c). Le détail est présenté comme suit :

Société Consolidée		Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
		2 009	2 008	2 009	2 008
◇ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT		<u>334 185</u>	<u>343 363</u>	<u>28 932</u>	<u>25 996</u>
1	STB	349 320	330 949	30 168	30 036
2	STB INVEST	5 615	5 912	1 249	473
3	SOFI ELAN SICAF	1 365	1 391	315	10
4	STB MANAGER	691	390	498	406
5	SOFIGES (y compris la partie des réserves et des résultats de la société STB CAPITALIS)°	2 667	4 361	488	-2 410
6	STB SICAR (y compris la partie des réserves et des résultats de la société ID SICAR)	-1 654	-3 440	-144	-904
7	IMMOB.DE.L'AVENUE	-2 509	785	2 665	-2 319
8	STRC	3 397	3 304	-5 254	815
9	LA GENERALE DES VENTES	-1 070	-492	-255	-574
10	ED DKHILA	2 043	1 661	502	574
11	ACTIVHOTELS	-11	23	-79	-34
12	STE AFRICA SOUSSE	-25 669	0	-1 221	0
	ARTEMIS HOT.NEPTUNIA	HPS0	- 1 481	HPS	- 77
◇ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		<u>9 606</u>	<u>3 488</u>	<u>2 738</u>	<u>486</u>
13	SICAV L'INVESTISSEUR	446	- 56	19	-11
14	SICAV L'AVENIR	409	- 111	201	37
15	BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	- 175	- 184	79	74
16	STE LELLA HADRIA	- 178	0	-22	0
17	S.E.D THALASSA HOTEL DE MAHDIA	- 708	0	92	0
18	STE CYCLAMENS	- 907	0	-106	0
19	UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	4 416	0	60	0
20	STE EL WEAFAK LEASING	0	0	509	0
					181
21	STCV VERITAS	614	557	204	

Société Consolidée		Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
		2 009	2 008	2 009	2 008
22	SONI BANK	- 68	0	138	0
23	SED SOUSSE NORD	5 757	5 702	1 564	393
	SED SOUSSE	0	- 49	0	-36
	SOCIETE HOTELIERE BEL AIR	0	- 2 371	0	-152
TOTAL GROUPE		<u>343 791</u>	<u>346 851</u>	<u>31 670</u>	<u>26 482</u>

(a) : en MDT

Insuffisance de provisions imputée sur le résultat du Groupe sur la base des réserves formulées par le commissaire aux comptes de la société	Société	Montant
1. Complément de couverture d'un Risque fiscal née d'un redressement provisoire suite à une vérification approfondie. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.	STRC	2 283
TOTAL		2 283

(b) : en MDT

Insuffisance de provisions imputée sur les réserves du Groupe sur la base des réserves formulées par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe	Société	Montant
1. Couverture totale d'un écart entre l'inventaire théorique et la valeur comptabilisée des immobilisations corporelles.	AFRICA SOUSSE	8 159
2. Complément de couverture des Créances acquises non recouvrées et non couvertes par des provisions.	STRC	16 105
TOTAL		24 264

(c) en MDT

Société Consolidée	Part des minoritaires dans les réserves imputée aux majoritaires
1. STE AFRICA SOUSSE	- 425
2. STE ACTIV HOTELS	- 3
3. STRC	-1
4. STB SICAR	- 290
TOTAL	- 719

Annexe I**Liste des Sociétés Consolidables, mais exclues de périmètre du groupe STB
au 31 décembre 2009 conformément aux dispositions de la NCT n°35****II- Sociétés normalement consolidables par intégration globale :**

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL	6 195 000	99,76	La filiale est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
2	STE A. DE CONST. MECANIQUE « SACEM »	5 174 000	85,94	La filiale est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
3	B.F.T BANK	5 000 000	78,18	Intention de cession dans un avenir proche
4	ULYSSE TOURS	2 000 000	66,55	La Liquidation de la filiale est clôturée, aucune récupération d'actif.
5	STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV. « STDCA »	10 000	50,00	La filiale est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
6	STE D'ET. D'AM. DE SOUSSE « SIDI YAHIA »	400 000	20,00	Filiale en veilleuse, sa cession est en cours.
7	STE SKANES MEUBLES	1 900 000	0,00	La Liquidation de la filiale est clôturée, aucune récupération d'actif.
8	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM « HOTEL NOUR EL AIN »	2 299 500	49,66	La filiale est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
9	STE RAMLA TOZEUR	5 947 800	47,88	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur la filiale.
10	ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA	2 555 000	46,81	La STB a l'intention de céder cette filiale en 2010.
11	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	3 429 000	45,29	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur la filiale.
12	Hôtel Younes	2 187 000	45,13%	la filiale n'a pas communiqué ses documents financiers à la direction centrale de la comptabilité à temps.
13	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE « BISAT »	4 259 840	42,68	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur la filiale.
N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
14	STE TOURISME & ANIMATION « RAIS CLUB »	1 523 000	41,96	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur la filiale.
15	CIE TNE DE TOURISME & THERM. « CTTT »	1 600 000	40,89	La Liquidation de la filiale est clôturée, aucune récupération d'actif.

III- Sociétés normalement consolidables par Intégration proportionnelle et/ou par Mise en Equivalence :

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	STE MEDITERRANEE TOURISME « MAISON BLANCHE »	3 640 000	39,01	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
2	STE D'ACTIVITE TQUE « HOTEL ZODIAC »	4 637 000	37,44	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
3	Sté d'Etudes et de Prom.Tque « Hôtel Mariqueen »JERBA MARITIM	4 087 500	36,70	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
4	SOCIETE HOTEL BYZANCE	2 675 000	35,07	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
5	EL MARASSI	1 380 000	34,78	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
6	BOULANGERIE INDUSTRIELLE DU SAHEL « BIS »	100 000	34,00	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
7	EUROP MAGHREB PARTNER	150 000	33,60	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
8	STE INTLE DE GEST. HOT. « H. BYBLOS »	2 620 000	33,59	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
9	STE PARTNER CONSEIL	150 000	33,33	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
10	STE D'EXPANSION TQUE DE TABARKA	120 000	33,33	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
11	STE MAGHR. DE TEXT. & CONF. « SOMATEC »	180 000	33,33	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
12	STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN « PALMYRE »	7 308 500	32,37	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
13	STE GLE D'ALIMENTATION « SGA »	500 000	31,61	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
14	STE HOTELIERE "DAR DHIAFA"(TROPICANA CLUB)	2 550 000	31,26	La STB a l'intention de céder cette société en 2010.
15	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK	2 059 000	31,03	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
16	STE TQUE EL MANSOURAH	16 400	30,49	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
17	PALAIS CONSULAIRE	1 000	30,30	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
18	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAM'ET SUD « SEDHS »	1 000 000	30,00	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.

19	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	250 000	30,00	La société est en cours de constitution ou en phase d'investissement.
20	STE DE GESTION DU TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA	1 000 000	30,00	La société est en cours de constitution ou en phase d'investissement.
21	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE « SEDAT »	1 015 000	28,33	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
22	CIE TQUE ARABE « CTA » (MARINA MONASTIR)	15 098 120	28,00	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
23	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES CHCV hotel el andalous	1 440 000	26,94	Cette société est sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur
24	STE COND. IMPR. & PUBLICITE « CIP »	532 525	26,24	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
25	STE IMM. & TQUE „H.ROSA BEACH“	8 000 000	25,26	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
26	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	1 000 000	25,00	Documents financiers non communiqués à la STB.
27	STE TUNISIE TOURISME	150 000	0,00	La Liquidation de cette société est clôturée, aucune récupération d'actif.
28	STE D'ET. & DE DEVPT « ZOUARAA »	200 000	25,00	La société est en cours de constitution ou en phase d'investissement.
29	GOLF MONASTIR	100 000	25,00	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
30	UTIQUE CHAUSSURES	144 000	25,00	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
31	GLE IND. DE MAT. DE CONST. « GEIMCO »	70 000	25,00	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
32	TUNIFAR	300 000	25,00	La Liquidation de la société est clôturée, aucune récupération d'actif.
33	ISORAMA	20 000	25,00	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
34	STE HOT DE DVP TQUE « HOTEL DREAMS BEACH »	3 182 000	24,58	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
35	STE HOTELIERE « BEL AIR »	5 423 510	23,97	Cette société est sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur
36	STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE “GREEN GOLF”	1 865 000	23,59	La STB n'exerce aucun contrôle, aucune influence notable sur cette société.
37	STE IND.DE CONDUITE ET ACCESSOIRES « SICOAC »	8 500 000	23,57	La STB exerce un contrôle, et ou une influence notable sur cette société, portant celle-ci n'a pas communiqué ses documents financiers à la direction centrale de la comptabilité à temps.
38	DUNES DE NEFZAOUA	2 868 400	22,87	Cette société est sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur
39	STE COMMERCE INT DE KEBILI « SOCIK »	200 000	22,50	La société est en cours de constitution ou en phase d'investissement.
40	STE DES IND.	2 025 000	21,47	Cette société est sous administration

	METALLURGIQUES « SIMET »			judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur
41	LUNA PARK	452 000	21,02	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
42	STE LES FAIENCERIES DE TEJEROUINE « SOFAT »	2 797 900	20,64	La société est en phase de liquidation, aucune récupération d'actifs d'une valeur mesurable n'est espérée au profit de la STB.
43	FILATURE CENTRALE DE TUNISIE « FCT »	1 100 000	20,45	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
44	S.H.T. LES BERGES 2000 « Hôtel l'Atrium »	1 375 000	20,18	Société en veilleuse, sa cession est en cours.
45	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL DAR ZAKARIA	2 150 000	20,00	Cette société est sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur
46	STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA	15 000 000	20,00	La société est en cours de constitution ou en phase d'investissement.
47	STAFIM PEUGEOT	5 000 000	10,00	La STB exerce un contrôle, et ou une influence notable sur cette société, portant celle-ci n'a pas communiqué ses documents financiers à la direction centrale de la comptabilité à temps.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe de la « Société Tunisienne de Banque - STB » arrêtés au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport.

I - Opinion sur les états financiers consolidés

1. Nous avons audité les états financiers consolidés du groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 Décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Courant l'exercice 2009, la Banque a procédé à la reconstitution des échéances de l'emprunt BAD VI au titre de l'année 2009 et ce à hauteur de 17 933 Mille Dinars. Cet emprunt a été affecté en 2003 pour la couverture des risques pour un montant total de 149 000 Mille Dinars. Au 31 Décembre 2009, l'encours de l'emprunt BAD VI restant à reconstituer s'élève à 53.745 Mille Dinars.
4. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place sont engagés.

A ce titre, certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs de la société mère comportent des suspens antérieurs non encore apurés, pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification ce qui a permis de réduire le nombre de ces suspens. Ces travaux étant en cours, à la clôture de l'exercice 2009, l'impact éventuel de cette action sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné. En outre, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à la date d'arrêt des états financiers. En outre, la société mère a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2009 un montant de 123,817 Millions de Dinars.

Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 101 Millions de Dinars.

Par ailleurs, certaines valeurs de garanties ont été retenues par la société sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

La société mère a effectué, au cours de l'exercice 2009, un inventaire physique de ses immobilisations. Cependant, les travaux de rapprochement des résultats de cet inventaire avec les soldes comptables des immobilisations sont en cours.

5. Comme il est détaillé dans les notes aux états financiers, nous n'avons pas reçu les états financiers de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. Nous n'avons pas également reçu les rapports des commissaires aux comptes de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. En outre, nous avons identifié certains écarts entre les états financiers communiqués et les liasses de consolidations correspondantes.
6. Comme indiqué dans les notes aux états financiers, trois sociétés du groupe n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non communication des documents dont la société SED SOUSSE qui a été intégrée dans les états financiers consolidés de l'exercice 2008.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes aux états financiers, plusieurs entreprises devront figurer dans le périmètre de consolidation, ont été exclues de ce périmètre pour divers motifs, dont notamment l'existence de procédure de liquidation, ou de procédures collectives ou qui sont en cours de cession. Certaines d'entre elles ne devraient pas être exclues du périmètre, conformément aux normes comptables en vigueur.

7. La vérification des écritures d'élimination et d'homogénéisation a permis de relever les observations suivantes :
 - Les éliminations des écritures réciproques ont été effectuées par rapport aux données disponibles chez la société mère. Ces données sont issues des liasses de consolidation préparées par les sociétés du groupe sur la base des états financiers provisoires et qui ne sont pas validées par leurs commissaires aux comptes.
 - Le traitement des créances vendues par la STB à sa filiale la STRC a été traduit uniquement par l'élimination du compte courant associé. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la STRC ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés. Aucun retraitement d'homogénéisation n'a été effectué.
 8. Le traitement des écarts de première consolidation s'est limité aux sociétés consolidées par mise en équivalence. Nous n'avons pas pu déterminer l'impact de ce traitement sur les sociétés consolidées par intégration globale en l'absence des données nécessaires.
-

9. Les états financiers de l'exercice 2008, n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'effet de la consolidation en 2009 des sociétés AFRIQUE SOUSSE, S.E.D THALASSA HOTEL, LELLA HADRIA, l'UNION TUNISIENNE DES BANQUES, CYCLAMENS, et SONI BANK. Il est à signaler que ces sociétés font déjà partie du périmètre de consolidation en 2008 mais qui n'ont pas été consolidés pour absence des données y relatives.

10. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve des points 4 à 9 ci-dessus mentionné, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe de la « Société Tunisienne de Banque » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

11. En dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe au cours de l'exercice 2009.

Tunis, le 03 Juin 2010

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA